

LE DEVOIR

Exigez
votre
Télé
choix!



Vol. XC - N° 138 MONTRÉAL, SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 JUIN 1999 4 CAHIERS

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

ODILE TREMBLAY

**Le livre aux quatre vents
de la grogne,
page B 9**



LES ARTS

**Le Fringe Festival:
le bout de la marge,
page B 1**

LIVRES

**Un entretien
avec Anne Hébert,
page D 3**



LE MONDE

**Les pourparlers
d'Helsinki mènent
à un accord, page A 8**

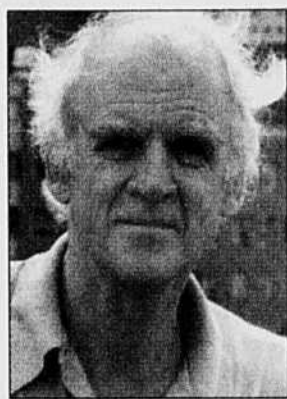
IDÉES



Comment vivre ensemble?

Le Devoir vous propose pour l'été, du 19 juin au 4 septembre, une grande série dans la page Idées sur le thème de la nation québécoise. Le sujet est récurrent dans le discours politique et dans la réflexion intellectuelle. Il est cependant trop souvent abordé sur la place publique en des termes partisans. La possibilité de la tenue prochaine d'un référendum sur la souveraineté contribue à pervertir le débat, en même temps qu'elle souligne l'urgence de le tenir dans la sérénité.

Nous avons demandé au philosophe Charles Taylor, de l'université McGill, d'inaugurer la série. L'historien et sociologue Gérard Bouchard, de l'Université du Québec à Chicoutimi, fermera la marche le 4 septembre. Entre-temps, une dizaine d'auteurs, peu connus du public mais reconnus dans leur milieu pour leur intelligence vive, leur pensée innovatrice ou leur approche provocatrice, ou les trois à la fois, se relayeront tous les samedis pour vous livrer le fruit de leur réflexion féconde. Plusieurs d'entre eux représentent la nouvelle génération de penseurs au Québec. Ils et elles sont philosophes, historiens, politologues ou sociologues. L'un de nos buts est de les faire connaître.



Charles Taylor: notre premier invité.

Nous remercions Daniel Jacques, Gilles Bourque, Jocelyn Létourneau, Jane Jenson, Serge Cantin, Gregory Baum, Danielle Juteau, Gilles Gagné, Denis Delage et Marc Chevrier d'avoir accepté notre invitation. D'autres auraient pu faire partie du voyage, bien sûr. Nous avons exclu d'emblée les intellectuels qui sont ou ont été associés de près à un parti ou à un mouvement politique.

Le débat que nous proposons ne se veut surtout pas un échange sur les mérites respectifs de la souveraineté du Québec ou du fédéralisme canadien. Certains des auteurs ont certes été identifiés à un camp ou à l'autre par le passé. Mais nous les avons choisis non pas pour cette raison mais pour leur capacité à nous faire réfléchir sur les conditions dans lesquelles nous pouvons vivre ensemble, ici et maintenant. Fernand Dumont parlait de raisons communes.

Telle est en effet la perspective de cette série d'articles. Qu'est-ce qui fait qu'il existe au Québec une volonté de vivre ensemble et dans quelles conditions ce désir de faire cause commune peut-il subsister? Quels sont les défis de la collectivité québécoise à cet égard? Quelles sont les exigences, les urgences auxquelles fait face la nation québécoise, que celle-ci soit considérée au sein du régime fédéral canadien ou dans un État souverain?

A une époque où la mondialisation est devenue une référence obligée, la question de la nation n'a rien perdu de son actualité, comme en témoigne la résurgence des velléités nationales depuis la tombée du rideau de fer. Il est trop facile de condamner sans procès la nation, au nom d'une modernité appelée à dépasser les «archaïsmes identitaires». C'est oublier que la nation est justement une création moderne, intimement liée à la constitution de l'État et à l'émergence de la démocratie. Le cas québécois est à cet égard intéressant, puisqu'il s'inscrit dans une longue tradition démocratique et qu'il permet de penser dans ce cadre non simplement l'actualité (ou le caractère désormais suranné, alors à expliciter) de la nation, mais aussi les modalités suivant lesquelles peuvent être pensées ses limites territoriales.

La vie du travail que nous vous proposons aujourd'hui se prolongera cet automne, dans un colloque organisé en collaboration avec le Centre d'études sur le Québec de l'université McGill et son directeur Alain-G. Gagnon, puis dans un livre publié dans la collection «Débats» de Québec Amérique.

De même, les lecteurs de Devoir et les internautes sont conviés à participer au débat en réagissant aux propositions des auteurs par voie de courrier (nation@ledevoir.com). Vos réactions seront publiées dans la version Internet du Devoir (ledevoir.com).

Bonne lecture! Bon été!
Jean Pichette
Michel Venne

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Max: 24 Min: 12
Québec Ensoleillé. Max: 25 Min: 12

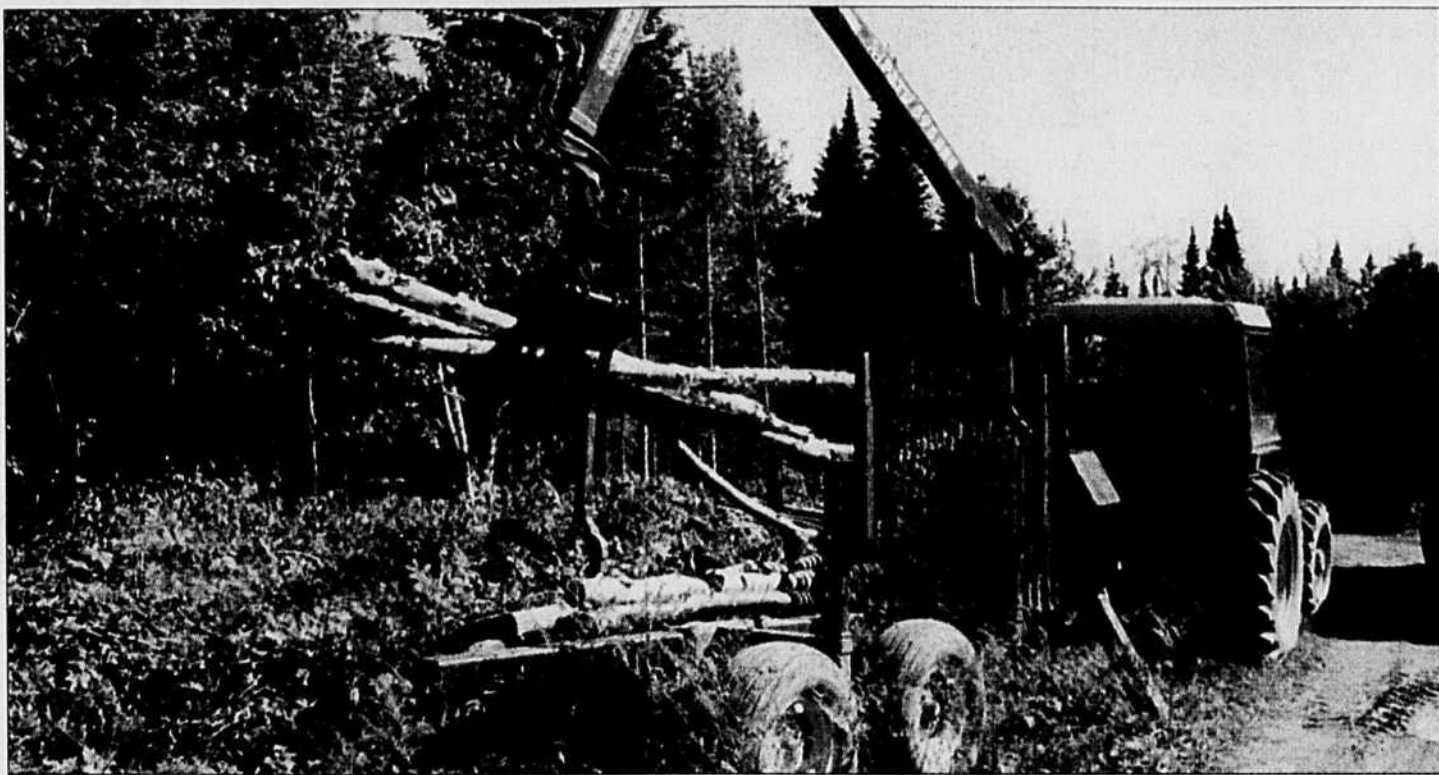
Détails, page C 13

INDEX

Annonces..... C 12 Livres..... D 1
Les Arts..... B 1 Le monde..... A 8
Avis publics... A 11 Les sports... C 14
Bourse..... C 11 Montréal..... A 3
Économie..... C 1 Mots croisés A 11
Éditorial..... A 12 Politique..... A 7

www.ledevoir.com

L'AVENIR DE LA FORÊT



LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Du bois pas très droit, de petit diamètre, dans des essences de valeur inférieure, voilà ce que produisent en général les forêts aujourd'hui après avoir été «écramées» sans aménagement à l'époque des concessions forestières. Reconstituer des forêts de qualité constituerait un objectif plus payant pour tout le monde que de simplement garantir un volume de bois suffisant aux entreprises.

La quantité ou la qualité?

*Les méthodes actuelles de coupe et de régénération
ne garantissent pas à la prochaine génération
un niveau de récolte comparable à celui d'aujourd'hui*

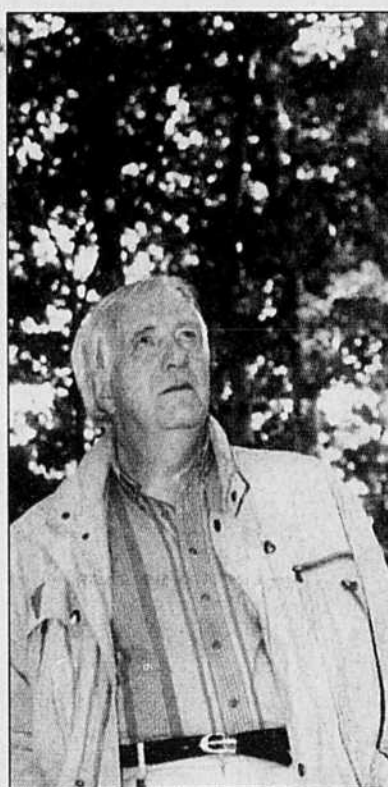
L'Erreur boréale, le documentaire de Richard Desjardins et Robert Monderie, a remis en question en termes percutants la planification gouvernementale des forêts publiques. Les méthodes actuelles de coupe et de régénération, soutient ce film qui a traumatisé l'industrie forestière, ne garantissent pas à la prochaine génération de Québécois un niveau de récolte comparable à celui d'aujourd'hui. Le débat est lancé. Mais il y aurait plus important encore à examiner.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Premier d'une série de trois articles

«**L**e film de Richard Desjardins ne montre que la moitié du problème de la forêt québécoise: l'autre moitié (et probablement la plus importante), c'est le problème de la qualité des arbres dont disposeront les exploitants forestiers de demain. Quand on coupe trop, à la limite, on peut se reprendre. Il y a des alternatives technologiques, comme le recyclage et l'utilisation de nouvelles pâtes. Mais ce qui est plus grave, c'est de couper mal et au mauvais moment, ce qui non seulement dégrade la forêt mais la rendra de moins en moins compatible avec les exigences d'un marché à la recherche croissante de qualité.»

Louis-Jean Lussier, qui porte ce verdict critique sur la foresterie actuelle, n'a pas attendu la retraite pour remettre en question la foresterie québécoise et ses méthodes sans pour autant y perdre sa crédibilité. Cet ingénieur forestier a œuvré pendant des années comme consultant dans le secteur privé avant de devenir professeur au département de foresterie de l'Université Laval.



RENE MATHIEU LE DEVOIR

L'ingénieur Louis-Jean Lussier porte un jugement sévère sur la foresterie actuelle.

Il a aussi été tour à tour vice-président et président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Il n'a pas hésité, même à cette époque, à agir comme expert de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui examinait le projet de lutte chimique contre la tordeuse de bourgeons d'épinette, un projet finalement mis au rancart après un tumultueux débat.

Alors, faut-il revoir la planification forestière pour obtenir des arbres de qualité et de valeur commerciale optimale?

«Tout le monde reconnaît qu'il y a une réflexion à faire là-dessus», répond de son côté Jacques Gauvin, vice-président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ).

«Ce débat-là, ajoute-t-il, les industriels n'ont pas eu l'occasion de l'écramoter. Louis-Jean Lussier l'a d'ailleurs lancé, il y a deux ou trois semaines, lors du congrès de la section régionale de Québec de l'Ordre des ingénieurs forestiers. Son message n'était pas dirigé contre l'industrie. Il invitait plutôt l'industrie à faire cet examen et lui offrait son concours. Plusieurs pensent, comme lui, qu'il faudrait étudier cette question à fond.»

Selon Louis-Jean Lussier, on coupe actuellement des forêts dont il faudrait conserver une partie substantielle jusqu'à ce que les arbres aient atteint leur valeur commerciale maximale. Même si les calculs actuels de «possibilité forestière», actuellement réalisés avec le modèle cybernétique Sylva II, devaient effectivement livrer les mètres cubes prévus dans 15 ou 30 ans, rien ne dit que ce bois aura atteint sa taille optimale, donc sa valeur commerciale maximale.

Au contraire, estime Louis-Jean Lussier, de nombreux indices portent à croire que la planification gouvernementale rapproche les récoltes les unes des autres, comme si les forêts de sapins et d'épinettes

VOIR PAGE A 14: FORÊT

Québec sévit contre la CEQ

Sept mois après le débrayage illégal des enseignants, Québec impose des sanctions. Un message aux infirmières?

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Sept mois après le débrayage illégal des enseignants, le 18 novembre dernier, le Procureur général du Québec vient de faire parvenir quelque 80 plaintes à des organisations et des dirigeants syndicaux. Voilà donc enclenché le processus d'imposition de sanctions par un gouvernement qui s'était engagé à ne pas laisser les gestes syndicaux impunis.

«Après étude des dossiers, nous avons décidé d'aller de l'avant», a confirmé hier la porte-parole de la ministre de la Justice, Linda Goupil. Les plaintes ont été envoyées aux syndicats et dirigeants mercredi et jeudi, soit au moment où les infirmières se faisaient elles-mêmes servir des menaces en raison de leur grève illégale.

«Il n'y a pas de lien [entre la grève des infirmières et les poursuites contre les enseignants]», précise-t-on au bureau de la ministre. «A la lumière des rapports que nous avons reçus des commissions scolaires, nous avons estimé que nous avions assez d'information pour autoriser les plaintes.»

Les dirigeants syndicaux devront comparaître en Cour du Québec et

VOIR PAGE A 14: CEQ

MONTRÉAL

Un pas vers un vaccin contre le sida

Montréal est choisie comme site pour mener un premier essai vaccinal contre le sida. Cent hommes gais séronégatifs seront recrutés d'ici septembre dans la métropole. Alors que le sida continue de faire des victimes, l'amorce d'une première étude internationale pour l'élaboration d'un vaccin, seule façon d'empêcher l'infection, suscite l'espoir. Elle fait toutefois poindre la peur de l'abandon du «sécurisexe», prôné haut et fort comme seul moyen de prévenir la maladie.

Nos informations, page A 3

Une entrevue avec Wim Wenders

Un cinéaste en quête d'authenticité

Le réalisateur allemand a suivi Ry Cooder sur les traces des vieux musiciens cubains du Buena Vista Social Club

Buena Vista Social Club, le film du disque, prend l'affiche vendredi prochain à Ex-Centris après une sortie remarquée aux États-Unis. Le réalisateur allemand Wim Wenders est venu à Montréal pour parler de cette quête d'authenticité qu'il a trouvée si apaisante.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Sur la piste de Ry Cooder, celui qui compose la musique de ses films, Wim Wenders s'est retrouvé dans la somptueuse Havane pour donner la parole à de vieux musiciens cubains que la modernité avait relégués à l'oubli. Sans fard ni artifice, il a immortalisé des états d'âme et des musiques authentiques avant qu'ils ne s'éteignent.

Buena Vista Social Club, c'est d'abord la trame sonore, la quête de sens musical de Ry Cooder avant d'être le documentaire de Wim Wenders. Il

faut remonter en 1996 pour bien comprendre cette histoire. Ry Cooder, qui compose la musique des films de Wenders (entre autres Paris, Texas et The End of Violence), part avec son fils pour Cuba, errant à la recherche de musiciens du terroir antillais dont le savoir-faire et le répertoire datent de l'époque pré-révolutionnaire. Il part autant à la recherche de ces légendes cubaines oubliées qu'à la recherche d'une expérience musicale authentique. Petit à petit, il retrouve le chanteur Ibrahim Ferrer, le pianiste Rubén González, Eliades Ochoa, la chanteuse Omara Portuondo (une grande dame, surnommée la Piaf de Cuba), le groupe Compay Segundo et d'autres, qu'il amènera en studio pour enregistrer des chansons cubaines classiques, inspirées du jazz et de vieux boléros cubains.

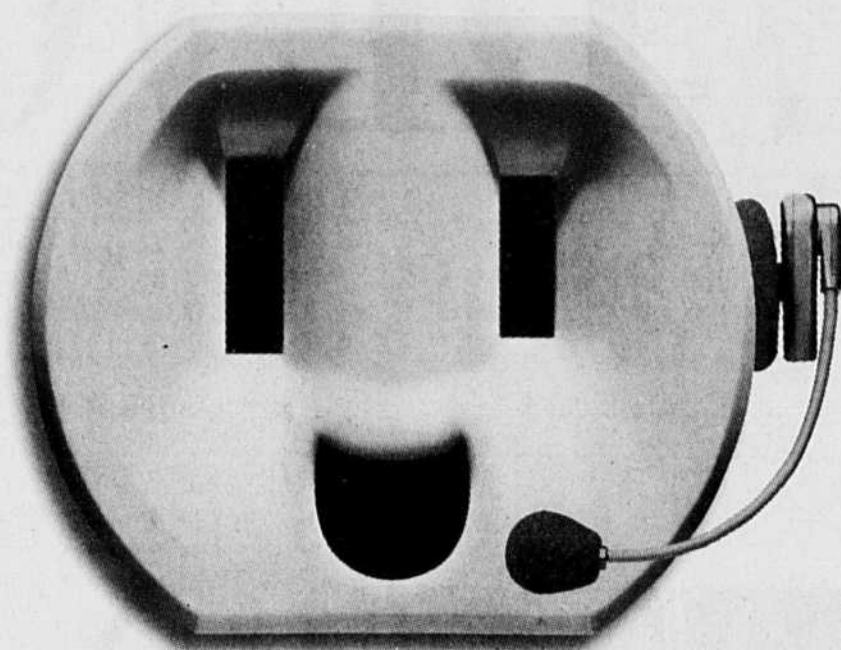
C'est ainsi que naquit, sous la direction de Ry Cooder, en six jours de travail en studio seulement, l'album Buena Vista Social Club, qui devint dès sa sortie, à l'automne 1997, un succès instantané. Un succès colossal. Un an après la parution de l'album, qui s'est écoulé à un million d'exemplaires à travers le monde, Ry Cooder et ses *los superabuelos* (les su-

per-grands-pères) jouaient à guichets fermés à Amsterdam et au fameux Carnegie Hall de New York. La critique américaine n'a pensé que du bien de la prestation du Buena Vista Social Club au Carnegie Hall. Appréciation du New York

VOIR PAGE A 14:
WENDERS



JACQUES GRENIER
LE DEVOIR

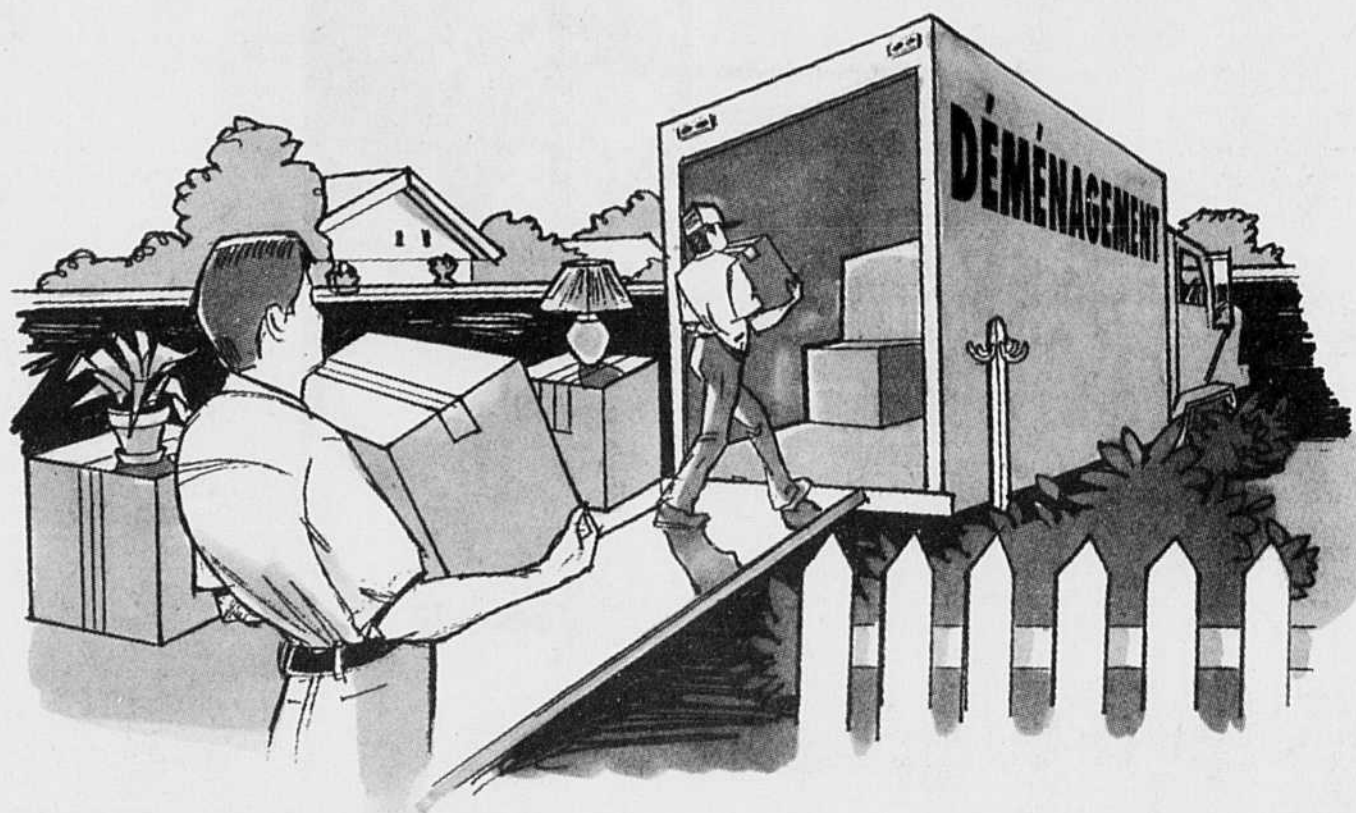


Merci de votre précieuse collaboration

Hydro-Québec vit actuellement un conflit de travail. D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous vous rappelons que vous pouvez ***payer votre facture à votre institution financière ou adhérer à notre service de paiement autorisé.***

Et si vous déménagez, n'oubliez pas de ***nous aviser au moins sept jours à l'avance :***

- par téléphone, au numéro indiqué sur votre facture, ou
- en remplissant le formulaire que vous trouverez sur notre site Internet : ***www.hydroquebec.com/residentiel***



Notre priorité : vous offrir un service de qualité.

Les Services à la clientèle



LE DEVOIR

MONTREAL



Pierre Bourque et Louise Harel, hier: «Il y a des choses qui vont bien»

Harel et Bourque s'échangent quelques bons mots

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a refusé hier de se prononcer sur la nécessité ou non pour Gerry Weiner de se retirer du comité exécutif de la Ville de Montréal pendant que se déroulera l'enquête de la Sûreté du Québec sur son cas.

«Je n'ai pas à me prononcer sur l'éthique ailleurs qu'au palier où je siège», a commenté Mme Harel, qui participait à une conférence de presse avec le maire Pierre Bourque.

L'heure était d'ailleurs à la diplomatie entre eux, d'autant qu'en début de semaine Mme Harel écartait publiquement le projet d'une île, une ville du maire Bourque. Jeudi, c'était l'affaire Weiner qui prenait de nouvelles proportions: après la vérification administrative du ministère de Mme Harel, le dossier a été confié à la Sûreté du Québec.

«Êtes-vous satisfaite de vos relations avec l'administration Bourque?» a de-

mandé un journaliste à Mme Harel. «Il y a des choses qui vont bien. [...] La politique est un débat», a-t-elle commenté, marchant sur des œufs. La même question posée au maire Bourque a créé un certain malaise. «Nos relations ont toujours été très bonnes... enfin bonnes», a précisé avec un petit rire M. Bourque. Ce dernier a par ailleurs maintenu son soutien à son collègue Weiner. «Tant qu'il n'y aura pas d'accusation, il n'y a aucune raison pour qu'il se retire», a réaffirmé M. Bourque.

De plus, le maire n'entend pas imposer de moratoire sur le projet immobilier par lequel l'affaire Weiner a éclaté. «On n'arrête pas le processus», a tranché M. Bourque avec un haussement d'épaules. Selon les documents officiels de l'inspecteur général des institutions financières, Gerry Weiner dirige avec son épouse une compagnie à numéro. Cette dernière est actionnaire d'une enfilade d'entreprises impliquées dans le développement immobilier. De façon plus particulière, un projet commercial et résidentiel est prévu à côté du marché Atwater. Or,

pour la réalisation de ce projet, le promoteur aura besoin de changements de zonage, qui doivent être autorisés par le comité exécutif de Montréal où siège Gerry Weiner.

C'est l'opposition officielle qui a dévoilé le pot-aux-roses et qui a porté plainte auprès de la ministre Harel. Le chef de l'opposition, Michel Prescott, accuse son collègue d'être en conflit d'intérêts ainsi que d'avoir omis de faire une déclaration d'intérêts financiers complète comme l'exige la loi.

Si l'enquête policière devait donner raison à M. Prescott, le dossier serait transmis au procureur général pour qu'une action afin de destituer M. Weiner soit entreprise. M. Weiner, qui a toujours rejeté ces allégations, donne l'assurance de son entière collaboration aux enquêteurs.

Léo-Paul Desrosiers
Iroquoisie
1524-1701

Ouvrage monumental, *Iroquoisie* retrace l'histoire mouvementée des relations entre les Iroquois, les autres Amérindiens et les Européens. Les Iroquois pratiquaient déjà la démocratie et ont marqué l'histoire de l'Amérique jusqu'à nos jours.

Disponible en 4 tomes.
Tome 1: 356 p., 2: 344 p., 3: 352 p., 4: 368 p., 27,95 \$ chacun

«Iroquoisie offre un plaisir de lecture rare dans les publications historiques d'aujourd'hui.»

Rémy Charest, *Le Devoir*10 ans d'histoire en
SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca

Martial
BOUCHERÀ plein temps
5^e secondaireFormation personnelle
et sociale.LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

MINTO PLACE SUITE HOTEL
Tarifs d'été exceptionnels!À partir de
112\$
par nuitée**En occupation simple ou double. Du 25 juin au 6 septembre 1999.
Les tarifs varieront selon les taux d'occupation.

- Studios et suites d'une et de deux chambres
- Cuisines, restaurants et service aux chambres
- Gratuit pour les enfants de 18 ans et moins
- Piscine et centre de forme physique

À deux pas de la colline parlementaire!

Ottawa (613) 782-2350 Canada et É-U: 1-800-267-3377 Fax: (613) 232-6962
Site Web: www.mintohotel.com Courriel électronique: mpshotel@minto.com
433, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1R 7Y1

Montréal participe à un essai vaccinal contre le sida

Alors que le sida continue de faire des victimes, l'amorce d'une première étude internationale pour l'élaboration d'un vaccin, seule façon d'empêcher l'infection, suscite l'espoir. Elle fait toutefois poindre la peur de l'abandon du «sécurisexe», prôné haut et fort comme seul moyen de prévenir la maladie.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Montréal sera au nombre des 57 sites désignés en Amérique du Nord pour participer au premier essai vaccinal d'envergure contre le virus du sida. Cette recherche, dont on n'attend pas les résultats avant trois ans, suscite toutefois autant l'espoir que la crainte chez la communauté homosexuelle masculine de la métropole.

Au cours des trois prochains mois, c'est une centaine d'hommes gais ou bisexuels séronégatifs qui seront recrutés dans la métropole pour participer à l'essai d'AIDS-VAX, un vaccin expérimental anti-VIH, créé en Californie, qui fait l'objet de tests à travers plusieurs grandes villes américaines ainsi qu'à Vancouver et bientôt Toronto.

À Montréal, l'étude sera prise en charge par le Dr Jean Vincelette, chercheur au département de microbiologie et d'immunologie de l'hôpital Saint-Luc du Centre universitaire de l'Université de Montréal (CHUM), et débutera dès le mois de septembre.

Ce premier vaccin testé sur l'humain est composé d'une protéine de synthèse imitant une partie de l'enveloppe des souches les plus courantes du virus et ne comportera donc aucun virus vivant ou inactivé. Lors d'une première phase menée sur des animaux, cette protéine s'est montrée efficace à stimuler la production d'anticorps barrant la route au virus du sida. Une deuxième phase, à laquelle ont participé 1800 sujets humains, a permis de s'assurer du caractère inoffensif de ce vaccin imitant le VIH.

En comparant deux groupes d'hommes gais à risque de contracter

le virus, les uns vaccinés, les autres recevant un placebo, on espère comparer à échéance le taux d'infection entre les deux groupes.

«À Montréal, le risque de contracter le sida est d'environ 1,5 % dans la communauté gaie. Les gens des deux groupes auront des comportements similaires et un petit nombre délaisseront des pratiques sécuritaires. Si l'on constate une différence dans le taux d'infection, ce sera à cause du vaccin», affirme le Dr Vincelette.

«Strictement un essai»

Malgré les espoirs que fait naître ce qui, un jour, pourrait devenir la première arme préventive contre le sida, tant le Dr Vincelette que les représentants de la communauté gaie multiplient les réserves et les mises en garde. On craint en effet que ce pseudo-vaccin entraîne un faux sentiment de sécurité et incite les sujets de l'étude à abandonner leurs pratiques sexuelles sécuritaires.

«Il faut bien faire comprendre aux gens que la prévention est toujours le seul outil dont nous disposons. Le plus grand danger serait que la communauté gaie reçoive cela comme une campagne de vaccination. C'est strictement un essai vaccinal. La seule façon de se protéger est toujours d'avoir des relations protégées», a insisté hier Roger Le Clerc, porte-parole de COCQ-SIDA, une coalition d'organismes communautaires québécois de lutte contre le sida.

Tout au long de l'étude, un suivi médical et des conseils seront en conséquence assurés aux participants pour vérifier si le vaccin les a incités à modifier leur comportement. Tous volontaires, les sujets seront d'ailleurs soumis à un protocole contraignant. Pen-

dant trois ans, ils devront se soumettre à 16 visites médicales, sept séances d'injections, neuf tests de dépistage du sida et une myriade de tests sanguins. Ils ignoreront jusqu'à la fin de l'étude s'ils ont reçu le vaccin ou le placebo.

Malgré tout, croit Roger Le Clerc, il ne devrait pas être trop difficile de trouver 100 hommes gais volontaires pour se joindre à cette étude. «C'est sûr que nous allons être des cobayes, mais un vaccin anti-VIH demeure la seule façon de stopper l'épidémie et, de toute façon, les séropositifs sont déjà des cobayes face à tous les médicaments antistida», estime-t-il.

À Montréal, l'essai ne vise que les hommes gais et exclut tous les autres groupes à risque, de même que les femmes gaies ou les utilisateurs de drogues injectables. Selon le Dr Vincelette, il en a été décidé ainsi à cause de la facilité à rejoindre rapidement la communauté gaie et un grand nombre de candidats potentiels grâce aux réseaux existants dans la métropole. En Thaïlande, toutefois, les tests ont visé 5000 utilisateurs de drogues injectables.

Selon le Dr Vincelette, malgré les contraintes et les limites de cet essai, il est essentiel de tout tenter pour développer un vaccin, seule façon d'éradiquer à terme la propagation du VIH sur la planète. Malgré les progrès des dernières années, plusieurs maladies continueront de mourir du sida en raison de l'inefficacité des médicaments antirétroviraux face à certaines souches résistantes. «Il y a 16 000 nouveaux cas de sida par jour dans le monde et seul un vaccin pourrait un jour stopper la progression du sida, dit-il. Même si cet essai vaccinal est moyennement efficace, il nous en apprendra beaucoup sur le virus et la façon de le combattre.»

Les hommes gais séronégatifs intéressés à participer à cet essai vaccinal peuvent recevoir plus de renseignements en composant le (514) 281-2155.

Gouvernement du Québec
Ministère du Revenu

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU QUÉBEC

VOUS DÉMÉNAGEZ...

... et vous voulez que le crédit pour la TVQ auquel vous avez droit vous soit livré au bon endroit ?



PRÉVENEZ-NOUS

Si vous changez d'adresse, prévenez le ministère du Revenu du Québec le plus tôt possible, par téléphone. Ainsi, vous serez assuré de recevoir vos versements du crédit pour la TVQ à la bonne adresse, de même que toute correspondance provenant du Ministère.

Le montant de crédit pour la TVQ auquel vous avez droit vous sera transmis par la poste, en deux paiements : un premier le 31 août 1999, et un deuxième en décembre 1999.

POUR NOUS JOINDRE

Montréal : (514) 864-6299
Partout au Québec et dans le reste du Canada (sans frais) 1 800 267-6299

Québec

La fameuse

célébration annuelle d'été



Économisez jusqu'à 60%

Profitez de rabais incroyables!

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta
CANNON
SHEFTEX

Dan River
lowrence

Springmaid
MARIEUX
Gaidarist

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré

Simple 16⁹⁵
Double 24⁹⁵
Grand 34⁹⁵
Très grand 49⁹⁵



Ensemble de draps CANNON
200 fils au pouce carré
Simple 19⁹⁵
Double 29⁹⁵
Grand 39⁹⁵



Oreiller SIMMONS Beautyrest 7⁹⁵
Oreiller de duvet blanc 24⁹⁵

Taies d'oreiller en super percale
200 fils au pouce carré
Assortiment d'imprimés
légères imperfections
Paire 2⁹⁵



Douillettes réversibles
Simple, double, grand
Toutes grandeurs 29⁹⁵



Couvre-matelas Easy Fit à partir de 9⁹⁵ Simple

Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Édredons de duvet
d'oie blanche
Construction en cloisons 12 po

Simple 79⁹⁵
Double 99⁹⁵
Grand 109⁹⁵
Très grand 149⁹⁵



Bain

CANNON
STEVENS

MARIEUX
Gaidarist

Excalibur de MARIEUX
Bain 6⁹⁵
Essuie-main 4⁹⁵
Débarbouillettes 2⁹⁵

CANNON
Serviette de bain 4⁹⁵
Draps de bain 12⁹⁵

Descentes de bain 5⁹⁵
Débarbouillettes 9⁹⁵
Essuie-main 1⁹⁵
Sièges rembourrés 9⁹⁵

Sorties de bain en rotine 39⁹⁵
Rideaux de douche en plastique variés 4⁹⁵



Matelas

Le plus grand choix de matelas
Sealy et Simmons aux plus bas prix garantis!

Livraison GRATUITE • Installation GRATUITE
Cadre de lit GRATUIT avec ens. de matelas
Retrait GRATUIT du vieux matelas

Sealy

NOUS
PAYONS
la TPS et
la TVQ

SIMMONS
CANADA INC.

Le Charmeur
Simple 129⁰⁰
Double 169⁰⁰
Grand 199⁰⁰

Evasion
Simple 199⁰⁰
Double 249⁰⁰
Grand 299⁰⁰

Posturepedic
Simple 279⁰⁰
Double 369⁰⁰
Grand 399⁰⁰
Très grand 699⁰⁰

plus de 100
styles!

Beautyrest
Simple 399⁰⁰
Double 549⁰⁰
Grand 599⁰⁰
Très grand 849⁰⁰

Nous payons la TPS et la TVQ
ou vous ne payez rien avant un an!

Économisez jusqu'à 60 \$ sur
les ensembles Sealy et Simmons!
Détails en magasin.

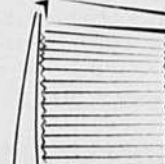
* Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et la TVQ.

Parures de fenêtres

Levolor

Holican

HunterDouglas



Jusqu'à 60% de rabais
sur le prix suggéré!

Téléphonez au
Service à domicile GRATUIT
331-5260

Stores horizontaux et verticaux • stores plissés • stores
en bois • romains • tentures • dentelles • cantonnières
bouffantes • parures complexes • et plus encore!

Tapis grande largeur et carpettes

CROSSLEY

Grand choix de couleurs et styles
Service à domicile GRATUIT 331-5260

Lits en laiton et fer • Boutique pour bébé



La plus grande sélection
aux plus bas prix garantis!

STATUS
lepine
Nous avons un grand
choix de Beanie
Babies de Ty! 8⁹⁵ ch.

Couverts

Pearle
Ens. de 20 morceaux
Coutellerie inox. 18/8
Notre prix 28⁹⁵



Nappes

Nappes 3M Scotchguard
Choix de couleurs
52 po x 70 po
et 60 po x 84 po
Notre prix 9⁹⁵



Porcelaine

Jusqu'à 52% sur la porcelaine, la verrerie,
la coutellerie, les batteries de cuisine
et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood
Villeroy & Boch • Noritake • Orrefors • Oneida
J.G. Durand • Kosta Boda • Lenox
Waterford • Demeyere • Lagostina
Rosenthal et beaucoup plus!

Achat spécial

Alhambra
Porcelaine fine et délicate,
bordure or et platine.
Ens. 20 morceaux
Prix sugg. 540⁹⁵ Notre prix 239⁹⁵
Vous pourrez acheter les articles à l'unité.



Batteries de cuisine

TEFAL

demeyere

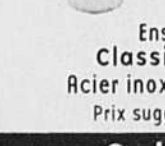
LE CREUSET

FRAMONTINA

LAGOSTINA



Jusqu'à 52% de rabais sur le p.d.s.
sur les meilleures
batteries de cuisine
Demeyere et Lagostina.



Ensemble 8 pièces Lagostina
Classic Original avec garantie à vie.
Acier inoxydable de toute première qualité.
Prix sugg. 400⁹⁵ Notre prix 189⁹⁵

Articles-cadeaux

Achat spécial
Délicate boîte à bijoux en bois
Notre prix 29⁹⁵



Cadres
Plus de 100 styles!
À partir de 9⁹⁵



Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous serez convaincu!



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre
Rockland
341-7810

Place Portobello
Brossard
671-2202

Les Galeries
Laval
681-9090

La Cathédrale
(Centre-ville)
282-9525

Les plus bas prix garantis!

• LES ACTUALITÉS •

Condamnés par la Cour municipale

Les membres de SalAMI feraient des travaux communautaires

Sans surprise, la Cour municipale a rendu un verdict de culpabilité à l'endroit des 86 participants à une manifestation contre l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) le 25 mai 1998 à Montréal. Ni repentants ni abattus, les jeunes promettent de reprendre le combat au besoin.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Tout en les condamnant sous quatre chefs d'accusation, le juge Denis Boisvert a salué la haute conscience sociale des membres de l'opération SalAMI et suggéré l'hypothèse d'une peine faite de simples travaux communautaires.

«Il y a là des étudiants, des gens à statuts divers et avec des moyens économiques variables», a noté le juge Boisvert après avoir fait la lecture d'une heure et demie de son jugement. «Je comprends que ce sont des gens à la conscience sociale très développée, et des travaux communautaires aident la société. Ce n'est pas comme une amende qui va au fonds consolidé de la province.»

Condamnés pour participation à un attroupement illégal, pour méfait, pour avoir troublé la paix et pour entrave au travail policier, les 86 jeunes, pour la

plupart présents à la Cour municipale hier, ne connaîtront cependant pas leur sentence précise avant la fin de l'été ou au début de l'automne. Le 25 mai 1998, ils avaient bloqué toutes les issues de l'hôtel Sheraton, où se tenait la Conférence de Montréal et où devait être débattu l'AMI. Avec leur avocat Robert Saint-Louis, les accusés ont plaidé la défense de nécessité, arguant les dangers de l'AMI pour l'environnement et les droits sociaux, économiques et culturels de pays souverains ainsi que l'imminence de sa conclusion en catimini.

Le juge Boisvert n'a pas retenu cet argument et n'a pas davantage reconnu aux défenseurs le droit à la désobéissance civile sans conséquence.

L'avocat de la défense, M^r Robert Saint-Louis, ne s'en est pas étonné. «Ç'aurait vraiment fait jurisprudence. C'était toute une montagne», a-t-il reconnu hier, soulignant qu'un appel n'était pas envisagé par ses clients, qu'il a qua-

lifiés d'«exceptionnels». La porte-parole du groupe, Marie-Eve Lamy (au nom prédestiné), continue de plaider que le groupe n'avait pas le choix d'agir comme il l'a fait. «Le juge Boisvert a soutenu qu'il n'y avait pas un danger imminent de conclusion de l'accord. Pourtant, dans les six mois, tout aurait pu être signé, et vu la lenteur des tribunaux, ce n'est pas par cette voie que nous aurions pu l'empêcher.»

Que pense-t-elle de l'hypothèse des travaux communautaires? «C'est une possibilité, mais il n'est pas exclu que certaines personnes préfèrent faire deux jours en prison. Dans une vie de militant, ce n'est pas si mal et ça peut donner du temps pour lire, pour réfléchir», a lancé Mme Lamy.

Si l'AMI n'a finalement pas été ratifiée dans son intégralité à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ses principales clauses pourraient cependant resurgir dans d'autres traités, ce que craint SalAMI. «A l'Organisation mondiale du commerce, cet automne, aux États-Unis, s'ouvriront d'autres négociations. Nous garderons l'œil ouvert», a promis Mme Lamy.

Louise Fréchette parle des défis de l'ONU

Reconstruire le Kosovo prendra des mois

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le vice-secrétaire général de l'ONU, Louise Fréchette, a dit hier qu'il faudrait plusieurs mois avant que la mission civile de l'ONU au Kosovo soit complètement déployée. Mme Fréchette, qui prononçait hier une allocution devant le Conseil des relations internationales, était de passage à Montréal après un voyage éclair à Genève, où elle a rencontré des représentants de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui participent à l'opération.

Mme Fréchette a qualifié de «complexe», «très novatrice» et «d'une ampleur exceptionnelle» la mission civile de l'ONU au Kosovo, le plus urgent étant d'aider les populations déplacées. On doit aussi assurer l'administration du territoire, notamment la police et la justice, rebâtir les institutions sur des bases démocratiques et fournir l'aide humanitaire. D'ici un mois, le secrétaire général Kofi Annan devrait rendre rapport au Conseil de sécurité sur la situation qui prévaut au Kosovo. On doit également prendre des décisions concernant les budgets alloués à la mission. Cependant, a-t-elle souligné, 24 heures après l'arrivée des premiers contin-

gents militaires, les agences humanitaires de l'ONU étaient déjà sur place avec les premiers convois de secours et le représentant du secrétaire général était installé à Pristina avec une équipe préparatoire d'une quarantaine de personnes. Un groupe de travail, présidé par Mme Fréchette, est relié par vidéo ou téléconférence avec Genève, Rome, Skopje et Pristina. Par ailleurs, Mme Fréchette, qui est originaire de Montréal, a longuement parlé des défis de l'Organisation des Nations unies à l'aube du XXI^e siècle. A cet égard, «l'intervention, par la force si nécessaire, dans ce qu'on a traditionnellement considéré comme les «affaires intérieures» des États est loin de faire l'unanimité. Tant que les avis demeureront partagés sur cette question fondamentale, les capacités d'action du Conseil de sécurité demeureront aléatoires.»

Il est d'ailleurs toujours question d'accroître le nombre de membres du Conseil de sécurité et de faire disparaître le droit de veto de ses membres permanents. Le vice-secrétaire général a souligné que la panoplie des instruments diplomatiques à la disposition de l'ONU est insuffisante pour venir à bout des conflits. «Les régimes de sanctions plus sévères touchent durement les populations civiles mais parviennent rarement à faire fléchir les dictateurs», a-t-elle mentionné.

Un lieu pour les jeunes créateurs

MARTIN BILODEAU
LE DEVOIR

Les préparatifs vont bon train pour la seconde édition du Rendez-vous des jeunes créateurs en art. En effet, les organisateurs de l'événement, qui se veut «une vitrine pour les jeunes artistes qui travaillent de manière autonome et qui n'ont pas encore rejoint un vaste public», lançaient hier un appel à ces jeunes artistes, de toutes les disciplines, âgés entre 18 et 30 ans, pour qu'ils soumettent leur portfolio en prévision de la prochaine édition, qui aura lieu du 4 au 7 novembre au Marché Bonsecours.

Plus de 150 artistes ont déjà manifesté leur intérêt. Les organisateurs, forts du lancement officiel du guide de candidature, en attendent plusieurs centaines d'autres, qu'ils soumettront par la suite à l'examen d'un jury autonome. Au terme du processus, une centaine de portfolios d'artistes en arts visuels et vivants, littéraires et technologiques, de même que des métiers d'art (ébénisterie, céramique, etc.), seront retenus pour composer le menu de l'événement, qui prendra la forme d'une grande foire avec kiosques et expositions, spectacles et conférences. La première édition du Rendez-vous

des jeunes créateurs en art avait eu lieu à la fin du mois de novembre dernier, au Marché Bonsecours, dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté. Plus de 2500 personnes y avaient participé, générant des ventes de 10 000 \$ expédiés sans délai dans les poches des jeunes artistes présents qui, par la même occasion, ont vu noircir leur carnet de commandes. «Nous avons voulu créer un lieu pour voir si ce que les créateurs veulent communiquer se rend à destination», explique Norma Lopez-Therrien, directrice générale de l'organisme Nous tous un soleil, qui chapeaute l'événement.

Tailleurs printaniers
à partir de 275\$

Complets italiens à partir de 395\$

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

DOICE DONNA

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF
Ciel!

Washington (AFP) — Une collision a été évitée de peu le week-end dernier entre un morceau de fusée russe et la Station spatiale internationale (ISS), a-t-on appris hier auprès de la NASA au centre Johnson à Houston. Les radars qui permettent de suivre tous les objets sur orbite ont indiqué en fin de semaine dernière qu'un débris de fusée, dont la taille n'a pas été précisée, allait passer à environ un kilomètre des deux éléments qui forment l'embryon de l'ISS. Le centre de contrôle a alors envoyé des commandes à la Station spatiale internationale pour qu'elle change d'orbite en mettant ses moteurs en marche. Mais «la manœuvre ne s'est pas produite» car «la commande envoyée du sol avait un problème» et l'ordinateur de bord l'a refusée, a précisé un porte-parole, James Hartfield. Finalement, le morceau de fusée est passé plus loin que prévu, «à sept ou huit kilomètres», ce qui est au-delà des limites nécessaires à une manœuvre d'éloignement, a-t-il ajouté. En cas de collision, des dégâts importants auraient été causés à l'ISS. Personne ne se trouve actuellement dans la station.

Brillant cerveau

Paris (AFP) — Le cerveau d'Einstein possède une caractéristique exceptionnelle: l'absence d'opercule pariétal, une zone située entre deux sillons et qui existe habituellement dans le cerveau humain, révèlent trois chercheurs canadiens dans une étude publiée dans *The Lancet*, aujourd'hui. Selon cette étude de l'hebdomadaire britannique, le cerveau d'Einstein est morphologiquement différent d'un échantillon de référence (35 cerveaux masculins et 56 cerveaux féminins d'individus d'intelligence jugée normale). Il comporte en effet, sur chacun des deux hémisphères, un tracé différent de la scissure sylvienne, qui est le principal sillon situé de chaque côté du cerveau. Cette scissure est accolée à un autre sillon, le sillon post-central, d'où l'absence de la zone qui sépare généralement les deux sillons, l'opercule pariétal. En outre, de chaque côté du cerveau, cette région de confluence des deux sillons est plus large de 15 % que la moyenne. Or, selon les chercheurs, cette zone est le siège des capacités de reconnaissance dans l'espace, de la pensée mathématique et de la représentation du mouvement. Autre caractéristique qui fait différer le cerveau d'Einstein de l'ordinaire, le lobe pariétal gauche est plus gros, d'où une forme plus ronde du cerveau et deux hémisphères plus symétriques que d'habitude. En revanche, le cerveau du savant n'a pas globalement un poids différent de la normale.

Bon, le kangourou

Sydney (Reuters) — La psychose de la dioxine fait le bonheur des éleveurs australiens de viande de kangourou, dont le carnet de commandes à l'exportation vers l'Europe a subitement gonflé depuis que le scandale a éclaté en Belgique. Depuis deux semaines, le premier exportateur de viande de kangourou, Overseas Game Meat Exports (OGME), a ainsi doublé ses ventes en direction du Vieux Continent. «Le grand atout de cet animal, c'est qu'il vit presque à l'état sauvage et n'est pas élevé en batterie», souligne Craig Hartwood, un cadre d'OGME.

Aux Éboulements, les avis sont partagés

«La côte, ce n'est pas du patrimoine, c'est un monument funéraire», dit le maire de l'île aux Coudres, Claude Perron

Près de deux ans après la mort tragique des 44 passagers d'un autobus, les travaux de réfection de la côte des Éboulements ont commencé. Mais «la Baie-James en Charlevoix» suscite toujours la controverse, même si beaucoup de gens du coin sont heureux de la mise en chantier de cette nouvelle route, qui devrait apporter création d'emplois et réputation renouvelée dans la région. Pourquoi a-t-on rejeté le projet nettement moins cher proposé par l'ancien sous-ministre Éric Gourdeau? De quelles consultations publiques le gouvernement parle-t-il?

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Alors que les pelles mécaniques ont commencé à creuser en haut et en bas de la Grande Côte des Éboulements, le gouvernement a dû de nouveau défendre cette semaine son projet de réfection de la route. Le premier ministre Lucien Bouchard a répété, jeudi, les arguments du ministère des Transports en faveur de la sécurité des automobilistes. Les opposants, appuyés par l'opposition libérale, réclament des audiences publiques.

Ils croient qu'une solution de rechange existe et affirment qu'il n'y a pas eu de consultation véritable. Parmi la trentaine de tracés étudiés par le ministère, les opposants soutiennent avec vigueur celui qu'a proposé l'ingénieur Éric Gourdeau, ancien sous-ministre des Richesses naturelles sous René Lévesque.

M. Gourdeau propose d'accentuer vers l'est la dernière courbe de la route, de façon à forcer les conducteurs à ralentir avant de descendre la partie la plus abrupte. Un lit d'arrêt est prévu à l'ouest de la route. Ce tracé nécessite moins de travaux, est donc moins cher, et avait été bien accueilli par les ingénieurs du ministère des Transports avant d'être finalement rejeté. Le tracé retenu, contrairement au projet Gourdeau, élimine la courbe au bord du précipice, pas-

se par-dessus la rivière du Seigneur et prévoit un lit d'arrêt au bas de la pente.

Mais Bernard Gauthier, du Regroupement pour la protection de Saint-Joseph-de-la-Rive, et l'Union québécoise pour la conservation de la nature n'en démordent pas: pourquoi le projet Gourdeau, évalué à 1,2 million, qui ne «défigure» pas le paysage et qui ne touche pas à la rivière

«Je n'ai pas la lâcheté de me cacher derrière un rapport de coroner et de dire que c'est juste les freins, le problème»

du Seigneur, a-t-il été rejeté? Les ingénieurs du ministère, raconte Éric Gourdeau, ont même affirmé, lors de la présentation de ce projet, que «si la route avait été comme ça il n'y aurait jamais eu d'accident» en 1997. Éric Gourdeau a également trouvé une oreille attentive auprès du nouveau ministre des Transports, Guy Chevrette, qui, peu après, déclarait au *Devoir* qu'il «ne se sentait plus lié» par les décisions

prises par son prédécesseur. Mais le nouveau ministre a vite cessé ses déclarations publiques et Jacques Brassard défend toujours le projet qui ne relève pourtant plus de lui.

Le ministère ne confirme pas l'avis favorable donné par ses ingénieurs, mais il soutient avoir étudié le projet, qui s'est finalement révélé «techniquement impossible à réaliser». Le lit d'arrêt, situé en plein dans la côte, aurait été trop court pour arrêter un véhicule roulant à 100 km/heure. «Tous les experts que nous avons consultés ont dit que le lit d'arrêt devait être d'au moins 500 mètres,

alors qu'il n'est que de 250 mètres», a expliqué au *Devoir* le responsable du projet au ministère, l'ingénieur Luc Bergeron.

Le scénario Gourdeau aurait de plus exigé l'expropriation d'une maison. Le projet retenu ne force l'expropriation que des terrains, sauf que... «Je ne pense pas que le ministère ait jamais nié que oui, on faisait un ponceau, et que, oui, il était important. Mais on n'a pas le choix. Si on a fait le choix de ne pas exproprier personne, il fallait faire un compromis», explique l'ingénieur. Le ponceau — un terme dérisoire, estime Bernard Gauthier, puisqu'il est long de 150 mètres — laissera couler la rivière du Seigneur sous la route.

L'autobus ou la côte?

Le rapport du coroner Luc Malouin sur l'accident d'octobre 1997 a donné des munitions au groupe de M. Gauthier.

«Le coroner a dit que le problème premier n'est pas la configuration de la côte mais le véhicule lui-même», plaide ce dernier.

«Je n'ai pas la lâcheté de me cacher derrière un rapport de coroner et de dire que c'est juste les freins, le problème», réplique le maire de l'île aux Coudres, Jean-Claude Perron, chaud partisan du projet Brassard. Trop chaud, aux dires des opposants, qui soupçonnent que le fait qu'il soit propriétaire d'une compagnie de transport y soit pour quelque chose.

Le maire ne s'en cache pas, même qu'il affirme que «ça [lui] permet de faire la différence entre "pousser des crayons" et conduire des poids lourds dans une côte de 20 %». La mécanique des camions peut briser à tout moment, et pour toutes sortes de raisons.

«Je ne laisserai pas à la prochaine génération de décideurs de vivre une pareille catastrophe.»

Quoi qu'il en soit, il ne porte pas les opposants dans son cœur. «La côte, c'est pas du patrimoine, c'est un monument funéraire!» fulmine-t-il, soupçonnant à son tour les opposants de servir leurs intérêts privés.

«Le paysage grandiose de la côte, il n'est vu que par les bateaux qui passent dans le fleuve et par les insulaires.» Sa compagnie participera-t-elle au grand chantier? Jean-Claude Perron reste vague. «Peut-être que oui, je ne sais pas...»

La région a tout de même été classée patrimoine mondial par l'UNESCO... «C'est bien beau, réplique le maire des Éboulements, Antoine Deschênes. Mais c'est un patrimoine habité! La première "bibitte" à protéger, c'est l'homme. Les gens qui y vivent, il faut qu'ils y vivent en sécurité.» Comme son collègue de l'île aux Coudres, il affirme que son emploi saisonnier au ministère des Transports n'influence pas sa position dans le dossier. «Je suis bien à l'aise avec ça.»

En fait, le seul maire qui ne s'est pas rallié d'emblée est celui de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Celui-ci a d'ailleurs eu la surprise d'apprendre, peu avant l'annonce du ministre Brassard, que les travaux seraient prolongés jusque dans sa municipalité... alors qu'il n'avait rien demandé.

Mais cette deuxième phase des travaux permettait au ministère de soustraire son projet aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et d'éviter ainsi la contestation.

Quelle consultation publique?

«Il y a eu trois jours et demi de consultation publique», déclarait le premier ministre Bouchard lundi dernier. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus? Imaginer une 31^e ou une 32^e solution?

«Ce n'était pas une consultation publique», martèle Bernard Gauthier. Les citoyens, raconte-t-il, ont d'abord été invités à assister à l'annonce officielle du ministre Brassard en avril 1998, «sauf que les gens n'avaient pas le droit de poser des questions, seulement les journalistes.» Ce n'est qu'après le départ du ministre que les citoyens ont pu examiner les plans du MTQ et «poser des questions

seul à seul aux ingénieurs». Dans une consultation publique, précise M. Gauthier, les experts peuvent être entendus et les oppositions sont notées. «La, c'était un seul projet, non négociable.»

Quelques notes, brèves

De fait, aucun procès-verbal ou document n'a été produit à la suite des rencontres qui se sont déroulées début avril 1998 à l'hôtel de ville des Éboulements.

Au bureau du ministre délégué aux Transports, Jacques Baril, on mentionne que quelques brèves notes des fonctionnaires présents ont été conservées. L'attachée de presse du ministre, Edith Rochette, admet même que l'événement ressemblait «plus à une séance d'information» qu'à une consultation publique.

Bernard Gauthier et l'UQCN, qui ont été déboutés deux fois en Cour supérieure et en Cour d'appel, songent toujours à en appeler devant la Cour suprême pour forcer le gouvernement à aller en audiences publiques devant le BAPE. Sauf que le temps presse et que la population du coin semble de plus en plus se ranger en faveur du tracé retenu.

Quant à lui, Éric Gourdeau estime avoir fait sa part. La route qui sera construite, quoique moins esthétique et plus chère, sera sécuritaire, dit-il. Mais les manœuvres déployées par le gouvernement pour se soustraire aux audiences publiques l'inquiètent.

«C'est une histoire qui est quasiment annonciatrice d'un futur où on ne tiendra pas compte de l'environnement...»

Camp musical de Lanaudière
C.P. 44, Joliette J6E 3Z3
FERNAND LINDSAY, C.S.V.
DIRECTEUR

Musique instrumentale
Chorale et orchestre
Musique de chambre
Auditions musicales dirigées

Pour filles et garçons
9 à 17 ans
1^{re} session: 27 juin au 10 juillet 1999
2^e session: 11 juillet au 24 juillet 1999
3^e session: 25 juillet au 7 août 1999
4^e session: 8 août au 21 août 1999

ENDROIT: LAC PRISCAULT,
SAINT-CÔME
INFORMATION: (450) 755-2496
13h00 à 17h00
Télé.: (450) 755-4385

VISAS DE TRAVAIL

Votre entreprise connaît-elle toutes les possibilités offertes à ses dirigeants, cadres, professionnels, diplômés, travailleurs spécialisés et autres sur les marchés internationaux?

- **Visas d'affaires temporaires**
(Installation, service après-vente, garanties, supervision de travaux, etc.)
- **Visas pour professionnels**
(Ingénieurs, informaticiens, scientifiques, comptables, architectes, etc.)
- **Visas Intra-Compagnie**
(Dirigeants, cadres, travailleurs spécialisés, etc.)
- **Visas pour investisseurs**
(Création ou achat d'entreprise)
- **Immigration / Résidence permanente (Green Card)**
(Ayez accès aux mêmes avantages que les citoyens du pays)

Lessard Tremblay
Avocats
Associés

VOS EXPERTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE
1-877-563-1262

50%

chez
Henriette

1031, avenue Laurier Ouest
(514) 277-3426

C'est ma 2^e histoire de U
sans lie !

U nature... SVP !



• LES ACTUALITÉS •

Les Centres jeunesse sont à bout de souffle

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les leaders des principales centrales syndicales ont donné leur appui aux quelque 200 employés des Centres jeunesse de Montréal qui manifestaient hier devant le siège social des CJM, dans le nord-est de la ville. Les employés des Centres jeunesse se disent surchargés de travail et à bout de souffle. «*À quand "un Québec fou de ses enfants"?*», a demandé Marc Laviolette, président de la CSN, en faisant référence au rapport sur les jeunes préparé en 1991 par le psychologue Camil Bouchard pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. «*Pour l'instant, on a un Québec qui se fout de ses enfants*», a ajouté Monique Richard, présidente de la CEQ.

Les leaders des centrales ont ex-

horté Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, à déclarer un moratoire sur le récent décloisonnement des tâches dans les centres et à rencontrer les instances syndicales. «*On veut mettre en avant notre désapprobation totale, mais aussi tendre la main à la direction, a dit Claude Faucher, vice-président de la CSD. On veut l'amélioration des services et on veut que la direction apprenne à faire confiance à ses employés.*»

Les Centres jeunesse chapeautent les divers services liés à la protection et à la réadaptation des jeunes en difficulté. Les ressources administrées par les CJM comprennent quatre centres d'accueil pour jeunes délinquants (dont Mont-Saint-Antoine et Cité-des-Prairies) et une soixantaine de foyers de groupe pour jeunes en difficulté.

Les Centres jeunesse s'occupent aussi du suivi des jeunes placés en famille d'accueil.

Les Centres jeunesse de Montréal ont été appelés à prendre en charge, cette année, 800 jeunes de plus que l'an dernier, ce qui a contribué à une surcharge des ressources. «*Plus d'un tiers des travailleurs des Centres jeunesse ont dû avoir recours à des congés de maladie pour cause de fatigue excessive, stress, burn-out, a souligné hier Henri Massé, président de la FTQ. Ça s'appelle des problèmes graves de santé mentale, dans un milieu où les travailleuses et les travailleurs doivent être solides.*»

Récemment, la direction des centres d'accueil a demandé à des éducateurs d'évaluer les cas pour le compte de la Direction de la protection de la jeunesse, une tâche qui revenait jusqu'ici aux travailleurs sociaux. Des représentants syndicaux

ont bloqué, la semaine dernière, des sessions de formation spéciales offertes aux éducateurs. Ceux-ci ont finalement dû être escortés à leurs séances de formation par des agents de sécurité. «*Dans un tel domaine, c'est quand même un comble, a souligné Claude Faucher, de la CSD. Est-ce l'image que nous voulons donner de nos services sociaux?*»

Le «*décloisonnement*» est décrit, par les employés des Centres jeunesse, comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. «*Alors que les signalements retenus à la DPJ ont augmenté de 10 % depuis l'an dernier, cela va causer des problèmes de service graves, en plus de contribuer à augmenter les taux de burn-out, a souligné Henri Massé. On demande au ministre Baril de mettre un moratoire là-dessus et de rencontrer les syndicats pour trouver les solutions qui s'imposent.*»

«Traîner le gouvernement devant les tribunaux»

PRESSE CANADIENNE

Le FRAPRU et le Front commun des personnes assistées sociales préviennent qu'ils vont «*traîner le gouvernement devant les tribunaux*» s'il adopte le projet de règlement qui permet la saisie du chèque d'aide sociale pour cause de non-paiement de loyer.

En conférence de presse hier à Montréal, François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain, et Jean-Yves Desgagnés, du Front commun des personnes assistées sociales, ont encore une fois dénoncé ce projet de règlement, qu'ils jugent discriminatoire.

Le projet vise à autoriser un propriétaire à s'adresser à la Régie du logement, en cas de non-paiement de loyer par un assisté social, pour obtenir une

ordonnance permettant qu'on lui verse directement une partie du loyer impayé. Le montant est fixé par le règlement, soit le moindre de ces montants: 48,7 % de la prestation mensuelle d'une personne seule (481 \$ par mois) ou 40,2 % de celle d'un couple (745 \$ par mois) ou le loyer payé.

Les deux groupes critiquent le projet de règlement, notamment parce qu'il ouvre une brèche dans l'insaisissabilité des chèques d'aide sociale. Ils soulignent que le Code civil stipule qu'en cas de saisie une portion du revenu d'un citoyen, soit 516 \$ par mois, reste toujours insaisissable.

M.M. Saillant et Desgagnés craignent qu'Hydro-Québec ou Gaz Métropolitain ou un éventuel créancier puissent désormais revendiquer le même privilège.

Parfait pour les grosses journées
et les moments de liberté.

Prenez plaisir à jumeler le travail et les loisirs avec le nouveau téléphone sans fil bimode Ericsson 788 pour seulement 99 \$*. Vous apprécierez ce modèle ultracompact et ultraléger doté de caractéristiques sophistiquées, dont le mode vibration. Ajoutez à cela 1 300 minutes pour 50 \$ par mois[†], et vous aurez tout le temps voulu pour joindre l'utile à l'agréable!

De plus, bénéficiez des avantages de Cantel^{MD} AT&T^{MC} :

- la facturation à la seconde, l'affichage des appels et la première minute gratuite pour les appels reçus**;
- un maximum de souplesse grâce à un vaste choix d'options, telles que notre nouvelle promotion «*soirs de semaine* »;
- le plus vaste réseau numérique au pays.

CANTEL^{MD} AT&T^{MC}

Pour commander ou pour en savoir davantage, composez le

1 888 448-6727

www.cantelatt.com

*Téléphone à 99 \$ après le rabais postal de 70 \$ crédité sur votre prochaine facture et sujet à une nouvelle mise en service d'un forfait de 50 \$ ou plus par mois sur une entente de un an (149 \$ après le rabais postal de 70 \$ pour le forfait à 30 \$ par mois). †Offre en vigueur jusqu'au 30 juin 1999 incluant 300 minutes de temps d'antenne local la semaine et 1 000 minutes les week-ends pour 50 \$ par mois. **Limite de 400 minutes par mois. Frais d'interurbain, de déplacement et taxes applicables en sus. ^{MD} Rogers Cantel Inc. ^{MC} AT&T Corp. Utilisé sous licence.

CANTEL AT&T

MONTRÉAL

2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie,
bur. 11108
(514) 394-0000
8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999
1201, av. Greene
(514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224 A, rue Shlaccques O.
(514) 369-4000
770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512
Centre Eaton
(514) 844-5000
Place Alexis-Nihon
(514) 865-9949
Place Versailles
(514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou
(514) 356-0356
732, rue Ste-Catherine O.
(514) 877-0090

BOUCHERVILLE

Promenades Montarville
(450) 449-4998

BROSSARD

7005, boul. Taschereau,
bur. 150
(450) 926-3111
Place Portobello
(450) 671-4744

CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884
CHATEAUGUAY

129, St-Jean-Baptiste
(450) 692-2201

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources
(514) 683-3333

DRUMMONDVILLE

1565, boul. Lemire
(819) 478-0851

GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-6580

Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031

GRANBY

575, boul. Boivin
(450) 777-6612

JOLIETTE

517, rue St-Charles-Borromée N.
(450) 755-5000

KIRKLAND

2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000

LAVAL

1696, boul. des Laurentides
(450) 629-6060

3364, boul. St-Martin O.
(450) 682-2640

Carrefour Laval
(450) 687-5386

LASALLE

8457, boul. Newman
(514) 368-4000

Carrefour Angrignon
(514) 368-4230

LONGUEUIL

3619, chemin Chambly
(450) 442-1566

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Clair
(514) 695-1554

REPENTIGNY

110, boul. Industriel
(450) 581-4666

Les Galeries Rive-Nord
(450) 581-7756

ROSEMERE

209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707

SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno
(450) 653-7472

SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé
(450) 974-9299

SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau
(450) 676-3963

SAINT-HYACINTHE

Les Galeries St-Hyacinthe
(450) 261-9991

SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu
(450) 359-4941

SAINT-JEROME

108, boul. du Carrefour
(450) 431-2355

SAINT-LAURENT

438, rue Isabey, bur. 108
(514) 340-0334

Place Vertu
(514) 745-0745

SAINT-DOROTHÉE

241C, boul. Samson
(450) 969-1771

SHERBROOKE

2980, rue King O.
(819) 566-5555

Carrefour de l'Estrie
(819) 822-4650

TERREBONNE

1257, boul. des Seigneurs
(450) 964-1964

Les Galeries de Terrebonne
(450) 964-8403

TROIS-RIVIÈRES

5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

• POLITIQUE •

Bilan parlementaire

Une vingtaine de lois adoptées

Les libéraux terminent là où ils avaient commencé: sur la santé

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard aura finalement adopté une vingtaine de projets de loi au cours d'une saison parlementaire dont le menu législatif s'est avéré plutôt mince en importance. Le projet de loi n° 1 du gouvernement sur l'identification de l'électeur a finalement passé la dernière étape d'adoption, hier à l'Assemblée nationale, mais une quinzaine de projets de loi devront être remis à l'étude lors de la reprise des travaux en octobre.

La dernière période de questions à l'Assemblée nationale avant l'ajournement des travaux aura donné lieu hier à un échange vigoureux entre le premier ministre Lucien Bouchard et le chef de l'opposition officielle Jean Charest sur le thème de prédilection des libéraux: la santé. La rencontre de titans que certains réclamaient durant la dernière campagne électorale a finalement eu lieu dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale.

M. Charest s'en est encore pris au «désastre monumental» de la réforme Rochon du système de soins de santé, qu'ont tour à tour défendue le premier ministre Bouchard et la ministre Pauline Marois.

«Va-t-il reconnaître que c'est lui, avec mépris, qui a fait porter aux infirmières l'odieux de sa réforme? Quand est-ce qu'il va se lever puis défendre les intérêts du Québec? [...] Quand est-ce qu'il va dire aux Québécois: j'ai fait une erreur, puis on va recommencer la réforme?», a demandé le chef libéral au premier ministre. Pour s'en sortir, M. Bouchard a rejeté le blâme sur les compressions dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral en citant Jean Charest lui-même lorsqu'il était chef du Parti conservateur en mai 1997.

«Oubliez Lucien Bouchard et Jean Rochon: le véritable responsable des fermetures d'hôpitaux et de la détérioration des soins de santé s'appelle Jean Chretien», affirme Jean Charest.

Cet échange mettait fin à un débat sur la santé qui a occupé plusieurs

heures des périodes de questions à l'Assemblée nationale. Il y a dix jours, la ministre Marois avait même fait l'objet d'un barrage de questions incessant durant 45 minutes.

L'opposition libérale a d'ailleurs failli faire en sorte hier que les débats se poursuivent la semaine prochaine en s'opposant à l'adoption de plusieurs projets de loi de moindre importance. Les deux principaux partis ont finalement convenu d'ajourner les travaux en laissant tomber une quinzaine de projets de loi qui feront l'objet d'un examen plus approfondi lors de la reprise des travaux en octobre.

Parmi ceux-là, on pourrait retrouver la loi modifiant le Code de procédure civile, celle modifiant l'accès au dossier de l'usager des services de santé, une autre concernant la zone de commerce international de Mirabel, la loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'Etat civil et la législation sur le travail des enfants. En outre, la session reprendra, doit-on ajouter, avec d'importantes consultations sur, notamment, la place de la religion à l'école, les fiscalités provinciale et municipale et les clauses discriminatoires.

Lois adoptées

Parmi les projets de loi adoptés depuis mars, celui sur l'identification des électeurs aura fait l'objet de plusieurs modifications. La loi n° 1 obligera les électeurs à s'identifier à l'aide d'une carte lors d'un scrutin provincial, municipal ou scolaire. Dans le cas de litiges, les cas seront traités à une table prévue à cet effet. La législation crée également la Commission permanente de révision de la liste électorale.

Durant les premiers mois de son nouveau mandat électoral, le gouvernement Bouchard a également fait adopter des projets de loi favorisant la reconnaissance des conjoints de fait de même sexe, créant l'Ordre professionnel des sages-femmes, modifiant la loi sur l'assurance-médicaments en permettant aux plus démunis d'y avoir accès, ainsi qu'une quinzaine de projets de loi d'intérêt privé.

L'opposition libérale a dénoncé le fait que trois projets de loi ont été adoptés à l'aide du bâillon, ou suspension des règles, soit la loi conservatoire de la ligne Hertel-Des Cantons, la loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu, parrainée par le ministre Bernard Landry, et une loi sur la Corporation d'hébergement du Québec.

Parmi les autres projets de loi importants adoptés au cours des dernières semaines, mentionnons les suivants:

■ Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale: cette législation met en pratique les recommandations du Vérificateur général sur la tenue d'états financiers consolidés au gouvernement.

■ Loi instituant le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études: saluée par les étudiants, cette mesure devrait permettre une plus grande démocratisation et une plus grande transparence de l'aide financière.

■ Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile: le régime d'indemnisation des victimes des accidents de la route est révisé à la hausse.

■ Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance: elle permet de tenir compte des enfants des personnes responsables des services de garde.

■ Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités: elle resserre les règles des élections municipales en ce qui a trait à l'autorisation des partis, du financement et du contrôle de leurs dépenses électorales.

■ Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation: elle prolonge de deux ans le délai de dérogation aux Chartes des droits afin de continuer d'accorder des privilèges aux confessions religieuses catholique et protestante.

■ Loi sur l'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill: elle autorise un processus unifié d'évaluation qui pourra être signé par les autochtones intéressés.

Crise dans les soins infirmiers

Rock renvoie la balle aux provinces

«Nous avons investi d'une façon importante dans le dernier budget de février»

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Face à la crise que traverse les soins infirmiers au Québec comme au Canada, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, renvoie la balle aux provinces en soutenant qu'Ottawa a déjà fait sa part pour tenter d'améliorer la situation en augmentant les transferts sociaux.

A son avis, les provinces doivent déterminer elles-mêmes leurs priorités de dépenses à l'égard des nouvelles sommes qu'elles ont reçues du fédéral pour financer la santé.

«Comme gouvernement du Canada, nous avons investi d'une façon importante [dans la santé] dans le dernier budget de février», a affirmé M. Rock, hier, après avoir rencontré l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, qui représente les infirmières du pays à l'exception de celles du Québec.

«Nous allons augmenter, a-t-il poursuivi, les transferts de 11,5 milliards au cours des cinq prochaines années et nous allons en faire plus lorsque nous serons en position de le faire. Il reste maintenant aux provinces à déterminer leurs priorités,



Allan Rock

mais le fédéral a agi de façon significative pour améliorer la situation.»

Cependant, M. Rock a refusé de faire quelque commentaire que ce soit au sujet du conflit de travail entre le gouvernement québécois et ses infirmières.

En outre, il n'a pas voulu réagir aux propos de certains dirigeants syndicaux qui montrent Ottawa du doigt. Ceux-ci soutiennent que ce sont les compressions importantes dans les transferts fédéraux aux provinces,

préalables à la hausse de cette année, qui ont tout déclenché.

Selon lui, le fédéral a fait également des efforts particuliers à la situation des infirmières en finançant notamment des projets de recherche sur les soins à domicile et en embauchant une infirmière comme conseillère de haut niveau au ministère de la Santé.

Pour sa part, la présidente élue de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, Ginette Lemire-Rodger, a rappelé en point de presse que les tensions dans les hôpitaux n'étaient pas uniques au Québec. «La tension est aussi forte de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique», a-t-elle dit.

«Les enjeux [de cette crise] sont d'assurer des soins de nursing sécuritaires pour la clientèle, d'avoir assez d'infirmières et qu'elles soient capables de prodiguer des soins de qualité», a-t-elle ajouté.

Mme Lemire-Rodger soutient qu'il ne faut pas blâmer personne en particulier pour les difficultés actuelles. «Présentement, la balle est dans le camp de tout le monde. Et si les gens ne s'occupent pas de la question dans sa complexité, à tous les niveaux, on n'y arrivera pas et c'est la population qui y perdra», a-t-elle dit.

Décédée hier d'un infarctus

Vibrant hommage à Carmen Juneau

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Assemblée nationale a rendu un vibrant hommage hier à feu Carmen Juneau, qui a siégé de 1981 à 1994 comme députée de Johnson pour le Parti québécois.

Mme Juneau est décédée hier à l'hôpital Saint-Louis-de-Windsor (Estrie), des suites d'un infarctus. Elle était âgée de 64 ans.

«Mme Juneau était une personne absolument exceptionnelle, engagée, déterminée. C'était une femme de cœur profondément humaine», a déclaré le président du groupe parlementaire du Parti québécois, François Gendron, député d'Abitibi-Ouest.

Le successeur de Mme Juneau comme député de Johnson, le péquiste Claude Boucher, a rappelé pour sa part les convictions profondes de la disparue en faveur de la souveraineté du

Québec. «Elle aimait le Québec et voulait qu'il devienne un pays. Une des peines de sa vie fut de ne pas avoir vu le Québec devenir un pays», a dit le député Boucher.

La whip du Parti québécois, Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, a signalé que Mme Juneau «était l'authenticité même. Elle était l'exemple qu'on pouvait concilier famille et travail. C'était un peu comme notre mère, pour les nouveaux députés qui arrivaient», a dit Mme Caron. La porte-parole de l'opposition libérale, Monique Gagnon-Tremblay, a aussi mis en relief les qualités de cœur de son ancienne collègue.

«Que ce soit au niveau des jeunes ou des aînés, elle était très présente et surtout très estimée.»

Le chef libéral Jean Charest s'est rappelé pour sa part la solidarité régionale qu'il y a eue lorsque lui-même, comme député fédéral, et Mme Juneau avaient travaillé en

semble pour la modernisation de l'usine Domtar à Windsor.

Mme Juneau, née Carmen Cloutier, avait tenté pour la première fois de se faire élire lors d'une élection complémentaire dans la circonscription de Johnson (Estrie) en novembre 1980.

Défaite par une mince marge par le libéral Camille Picard, elle se représentait à l'élection générale d'avril 1981, défaisant à son tour son adversaire par une mince marge. Elle était réélue plus facilement aux élections générales de 1985 et de 1989. En prenant sa retraite de l'Assemblée nationale en 1994, Mme Juneau se faisait élire à la mairie de la municipalité de Windsor (20 km au nord de Sherbrooke). Elle était toujours mairesse au moment de son décès.

Elle laisse dans le deuil son conjoint Armand Juneau et cinq enfants. Les détails concernant ses funérailles n'étaient pas encore connus hier.

vacances air Transat

Cruisières Festival

Découverte des Caraïbes

Entièrement en français!

Départs tous les dimanches sur le Flamenco

Croisière de 8 jours au départ de Santo Domingo!

à partir de **1348\$***

Santo Domingo • Antigua • Martinique • Guadeloupe • Saint Martin • Puerto Rico • Santo Domingo

Depart 25 mars 2000, cat. 1 cabine intérieure, croisière de 8 jours

* Ces prix incluent les vols, la croisière, les repas, le vin (durant les repas), les taxes et les pourboires.

Nouveau Millénaire

Entièrement en français!

Départ 21 déc 1999 sur le Flamenco

Croisière de 13 jours au départ de Santo Domingo!

à partir de **2568\$***

Cat. 2 cabine intérieure par personne, coût double

Consultez votre conseiller en voyages!

Acura Édition Spéciale.



EL Édition Spéciale P.D.S.F. 19 800 \$

- ✓ Climatiseur
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Radio AM/FM avec lecteur CD
- ✓ Régulateur de vitesse
- ✓ Puissant moteur VTEC
- ✓ Deux coussins gonflables (SRS)
- ✓ Système d'entrée sans clé et tellement plus...



Integra Édition Spéciale

- ✓ Climatiseur
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Radio AM/FM avec lecteur CD
- ✓ Deux coussins gonflables (SRS)
- ✓ Antenne électrique
- ✓ 4 freins à disque
- et tellement plus...

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

ACURA
les concessionnaires fiables

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest
Montréal

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour les Acura 1.6EL (modèle MB454X) et Integra (modèle DC434X) 1999. Total des paiements : 13 824 \$ pour la 1.6EL et 13 824 \$ pour l'Integra. Acompte de 1 200 \$ pour la 1.6EL et de 2 650 \$ pour l'Integra. Un premier versement est requis. Option 0\$ comptant aussi offerte. Les modèles offerts peuvent différer de l'illustration. Allocation de 24 000 km par année (hors de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. T.P.D.S.F. de 19 800 \$ pour l'Acura 1.6EL (modèle MB454X). Transport et préparation (350 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

CSA CZECH AIRLINES

Pour la période estivale
40 % d'escompte sur le prix
régulier en classe affaire.

30
ANS DE SERVICE
AU CANADA

Pour plus d'information (514) 844-4200 ou 1-800-561-5171

LE MONDE

EN BREF

Fosses communes au Sri Lanka

(Le Devoir, avec Reuters) — Des centaines de jeunes Tamouls avaient disparu en 1996 dans la province de Jaffna, arrêtés par des soldats. Leur sort paraît de plus en plus clair depuis qu'un ancien soldat a identifié l'une des nombreuses fosses communes qui existaient dans le nord du pays. Les familles des disparus se rassemblent pour tenter d'identifier les corps de leurs proches. Ce qui fut le cas de deux squelettes exhumés hier. La péninsule de Jaffna est l'ancien bastion des Tigres tamouls avant que l'armée gouvernementale ne le leur reprenne en mai 1996. Les Tigres (symbole du royaume de Jaffna au XIV^e siècle) revendiquent au nord et à l'est du pays, un État tamoul indépendant. Cette lutte aurait occasionné la mort de plus de 55 000 personnes depuis les années 70. Mais les divisions internes à l'île de Ceylan remontent à bien plus longtemps. Les Cinghalais et les Tamouls se disputaient déjà les lieux avant l'ère chrétienne. Plus récemment, les mouvements rebelles réprimés par l'armée de Colombo ont pris racine dans les milieux étudiants en 1970. Depuis 1983, les indépendantistes tamouls se sont organisés en véritable guérilla. L'élection en 1994 de Mme Chandrika Kumaratunga laissait espérer le glissement de l'État centralisateur vers une fédération laissant plus de place aux diversités régionales, linguistiques et religieuses (90 % des Cinghalais sont bouddhistes, et 80 % des Tamouls, hindouistes). Il n'en est encore rien. Au contraire, la lutte armée contre les sécessionnistes et ses conséquences mobilisait 23 % du budget gouvernemental en 1998.

Rejet d'une loi sur le contrôle des armes

Washington (Reuters) — La Chambre des représentants du Congrès américain a rejeté hier, par 280 voix contre 147, un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Échaudé par la fusillade de Littleton, le Sénat avait approuvé, le mois dernier, deux nouvelles mesures sur le contrôle des armes à feu et accepté l'instauration d'un système de vérification des casiers judiciaires des acheteurs lors des foires aux armes. Mais les partisans du lobby des armes, fortement représentés à la Chambre des représentants, ont dans un premier temps édulcoré le projet du Sénat avant de le rejeter totalement.

Raid israélien au Sud-Liban

Rachaya (Reuters) — Des avions israéliens ont attaqué hier des positions présumées du Hezbollah pro-iranien immédiatement au nord de la zone d'occupation de l'État hébreu au Sud-Liban, a-t-on rapporté de source proche de la sécurité. De même source, on précise que deux avions ont tiré des roquettes près du village de Zellaya tandis que des duels d'artillerie opposaient le Hezbollah aux forces israéliennes dans le secteur. On n'a pas fait état de victimes. À Jérusalem, l'armée a confirmé le raid aérien dans la zone de Zellaya, son 93^e au Liban depuis le début de l'année. Selon un communiqué militaire, les appareils ont regagné leur base sans encombre après avoir frappé des «objectifs terroristes». Le Hezbollah a publié un communiqué selon lequel ses combattants avaient attaqué une patrouille israélienne peu avant le raid.

Carrosse princier



REUTERS

LE CARROSSE D'ASCOT, qui doit conduire aujourd'hui le prince Édouard et sa fiancée Sophie Rhys-Jones à leur mariage à la chapelle du château de Windsor, reliera comme un penny neuf. Duncan MacCallum, laveur de carrosse attaché aux écuries royales d'Ascot, l'a astiqué amoureuxment hier. Le couple princier parcourra la ville à bord de ce carrosse, qui est ordinairement utilisé par la famille royale pour faire la navette entre le château et l'hippodrome voisin d'Ascot.

Participation à la KFOR

Les Russes sauvent la face à Helsinki

Les troupes de Moscou seront «sous contrôle tactique de la KFOR et sous contrôle opérationnel russe», mais n'auront pas leur secteur

Les chefs d'État et de gouvernement des sept grandes puissances industrielles et de la Russie ont essentiellement discuté du Kosovo pendant leur dîner hier soir, selon un responsable canadien. Le G8 tient actuellement son sommet à Cologne. La présence des troupes russes dans la Force de paix internationale au Kosovo contribue à renforcer le sentiment de sécurité des civils serbes du Kosovo, a ajouté le responsable canadien. Au cours du dîner du G8, le premier ministre russe a par ailleurs appelé ses homologues à accepter la Russie comme membre «à part entière».

AGENCE FRANCE-PRESSE

Helsinki — Russes et Américains ont signé hier à Helsinki un accord de compromis sur la participation des troupes russes à la force de paix internationale au Kosovo (KFOR).

«Nous avons trouvé un accord» dans les termes requis par l'OTAN et la Russie, a assuré le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, lors d'une conférence de presse conjointe russo-américaine.

M. Cohen a indiqué que «cet accord entrera en vigueur après sa confirmation par l'OTAN et les autorités russes. [...] Ce devrait être l'affaire d'un jour ou deux».

Les discussions entamées mercredi dans la capitale finlandaise butaient sur l'attribution à Moscou d'un secteur autonome au sein de la KFOR au Kosovo. Hier, les ministres russes de la Défense, William Cohen, et leurs homologues américains, William Cohen et Madeleine Albright, ont négocié intensivement les termes de l'accord pendant plus de douze heures.

«Nous avons un accord sur les zones russes de responsabilité au Kosovo [...] Elles resteront sous contrôle total» de Moscou, a indiqué lors de la conférence de presse le maréchal Sergueïev.

«Nous avons trouvé une solution alternative au secteur qui nous permet de participer pleinement au processus de paix en gardant le contrôle de nos troupes», a encore précisé le maréchal russe, ajoutant: «Nous sommes satisfaits de cette solution.»

«Il y aura un responsable russe dans les structures de commandement pratiquement à tous les niveaux et tous les ordres seront donnés avec l'accord d'un officier russe», a-t-il ajouté. Le contingent russe au Kosovo comptera 3600 hommes, selon M. Sergueïev.

Précisant les termes du compromis, M. Cohen a expliqué: «Les troupes russes seront sous contrôle tac-



JEREMY SELWYN REUTERS

Le G8 pourrait publier demain un communiqué portant sur les conditions d'une paix durable au Kosovo. Pour l'heure, la paix est assurée par une forte présence militaire internationale. Ci-dessus: les Britanniques.

tique de la KFOR et sous contrôle opérationnel russe.»

Selon le conseiller diplomatique du Kremlin, cité par l'agence Itar-Tass, l'aboutissement de ces négociations a été rendu possible par de nouvelles consignes données à ses ministres par le président russe Boris Eltsine.

Les chefs d'État et de gouvernement des sept grandes puissances industrielles et de la Russie ont essentiellement discuté du Kosovo pendant leur dîner hier soir, a indiqué un responsable canadien.

«Toute la soirée a été consacrée à la question du Kosovo», a affirmé ce responsable, qualifiant les discussions de «très positives».

Les dirigeants du G8 (États-Unis,

Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Canada et Russie) ont particulièrement évoqué le retour des réfugiés, «la situation de la population serbe du Kosovo» et la démilitarisation des combattants de l'UCK (Armée de libération du Kosovo), a-t-il dit.

Le G8, selon ce responsable, considère que «les Serbes qui vivent au Kosovo doivent aussi vivre en sécurité». La présence des troupes russes dans la Force de paix internationale au Kosovo contribue à renforcer le sentiment de sécurité des civils serbes du Kosovo, a-t-il ajouté.

Un communiqué sera «probablement» publié demain sur le Kosovo, la reconstruction et le Pacte de stabilité destiné à créer les conditions d'une

paix durable dans les Balkans.

Commentant l'accord obtenu à Helsinki sur les conditions de participation des troupes russes à la KFOR, un autre membre de la délégation canadienne a ajouté: «La participation russe envoie un signal clair à Milosevic, mais aussi aux démocrates de l'ex-Yougoslavie, qui veulent réintégrer leur pays dans la famille des nations européennes [...]. Le temps d'un changement est arrivé en Yougoslavie», a dit ce responsable.

Au cours du dîner du G8, le premier ministre russe Sergueï Stépachine a par ailleurs appelé ses homologues à accepter la Russie comme membre «à part entière», a encore indiqué le responsable canadien.

Le Monténégro brandit la menace d'un référendum sur son statut

AGENCE FRANCE-PRESSE

Podgorica — Le premier ministre du Monténégro, Filip Vujanovic, a brandi hier la menace d'un référendum sur le statut de cette république si la Serbie refuse de la traiter sur un pied d'égalité.

M. Vujanovic a estimé qu'il était temps de redéfinir les relations avec la Serbie «afin d'assurer une pleine égalité du Monténégro» au sein de la fédération yougoslave.

Le premier ministre a indiqué qu'en cas de refus de Belgrade, le Monténégro organiserait «un référendum des citoyens sur son statut». Il a fait état d'un nombre croissant de partisans de l'indépendance du Monténégro «en raison de la politique de Slobodan Milosevic», le président yougoslave.

M. Vujanovic estime qu'il serait «fatal pour le Monténégro de lier son avenir à celui de Slobodan Milosevic, qui doit prendre place sur le banc des accusés du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye».

Un éventuel rejet des exigences du Monténégro «signifierait que la Serbie ne souhaite pas que le Monténégro exerce les mêmes droits au sein de l'État commun et qu'elle veut réserver à son partenaire une place secondaire», a affirmé M. Vujanovic.

Le Monténégro «ne permettra plus d'être représenté au Parlement fédéral par des députés qui ne représentent pas la majorité au Monténégro» et défendent les intérêts d'un homme [Slobodan Milosevic] ou du régime serbe», a déclaré M. Vujanovic.

«Nous ne pouvons plus permettre que le premier ministre fédéral soit le président d'un parti d'opposition monténégrin et qu'il ait ce poste parce qu'il est un partenaire de coalition du parti au pouvoir en Serbie», a-t-il affirmé.

Le Monténégro ne reconnaît pas l'autorité du gouvernement yougoslave dirigé par Momir Bulatovic, un adversaire du président monténégrin Milo Djukanovic. Belgrade, de son côté, ne reconnaît pas la légitimité de M. Djukanovic.

CE SOIR

ÇA CHANGE PAS LE MONDE. SAUF QUE...

• LE MONDE •

Le Parlement turc amende la Constitution

Que des civils pour juger Öcalan

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ankara — Le Parlement turc a adopté hier à une large majorité un amendement constitutionnel remplaçant par un civil le juge militaire qui siège dans les cours de sûreté de l'État (DGM), organe qui juge le chef rebelle kurde Abdullah Öcalan, a annoncé son président intérimaire, Murat Sokmenoglu.

Le projet qui amende l'article 143 de la Constitution et soumis au Parlement par le gouvernement du premier ministre Bulent Ecevit a été voté par 423 voix pour (sur 550 députés), 40 contre et huit abstentions.

Le nombre de 367 voix étant largement obtenu (deux tiers des députés), comme le prévoit la Constitution, l'amendement ne sera pas soumis à un référendum.

Les DGM sont l'objet de critiques en Europe et en Turquie en raison de la présence de ce juge militaire qui siège aux côtés de deux juges civils. La Cour européenne des droits de l'homme avait estimé dans une récente décision que ce juge, soumis à la discipline militaire, ne pouvait être considéré comme indépendant.

La Cour européenne s'est félicitée, hier à Strasbourg, du vote du Parlement turc.

Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), Abdullah Öcalan, est jugé par la DGM d'Ankara sur l'île-prison d'Imrali (ouest) pour trahison et tentative de diviser le pays.

Son procès a été ajourné au 23 juin pour permettre à ses avocats de préparer sa défense.

Les juges militaires des DGM seront ainsi automatiquement remplacés par les juges suppléants civils présents dans les cours, sans interruption dans tous les procès en cours, y compris celui d'Öcalan, selon les experts.

Le procès d'Öcalan reprendra donc avec trois juges civils. Le juge civil suppléant Mehmet Maras remplacera le juge militaire, le colonel Abdulkadir Davarcioglu.

Cet amendement constitutionnel est le premier succès législatif de la coalition gouvernementale tripartite constituée par M. Ecevit.

Sa coalition regroupe son parti de la Gauche démocratique (DSP, gauche nationaliste), le parti de l'Action nationaliste MHP (extrême droite) de Devlet Bahçeli et le parti de la Mère patrie (ANAP, droite) de Mesut Yilmaz.

A eux trois, ils détiennent 351 sièges sur 550 au Parlement.

Des députés du parti islamiste de la Vertu (Fazilet) de Recai Kutan et celui de la Juste Voie (DYP, droite) de Tansu Ciller ont, eux aussi, apporté leur soutien au projet du gouvernement.

Le président turc Süleyman Demirel doit encore ratifier cet amendement pour qu'elle devienne loi.

M. Demirel s'est déclaré hier satisfait du vote intervenu au Parlement, ajoutant: «Le Parlement a ainsi agi dans le bon sens pour supprimer une difficulté qui se présentait jusqu'à aujourd'hui.»

En mars, il s'était déjà déclaré en faveur d'une telle modification, arguant que la Turquie «doit rester au sein du système judiciaire européen» et «amender sa Constitution».



Abdullah Öcalan

Un Hiroshima biochimique

Une généticienne a décrit pour l'ONU les conséquences de l'attaque contre un village du Kurdistan irakien en 1988

Les discussions sur les sanctions contre l'Irak nous rappellent la guerre du Golfe de 1991 et les nombreuses querelles autour du désarmement de ce pays, mais non la guerre féroce que Saddam Hussein avait livrée à sa minorité kurde quelques années plus tôt. C'est ce souvenir qu'un rapport présenté à l'Organisation des Nations unies est venu raviver.

PIERRE HAZAN
LIBÉRATION

Genève — Le 16 mars 1988, des mirages et des Mig irakiens larguent des bombes chimiques et biologiques sur la ville de Halabja, à l'extrémité sud du Kurdistan irakien. Cette cité de 80 000 habitants qui jouxte la frontière iranienne vient de tomber aux mains des maquisards de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). Bilan immédiat du gazage: 5000 hommes, femmes et enfants sont aussitôt tués par le cocktail d'armes chimiques et biologiques et 250 000 civils directement contaminés.

En dépit de la violation manifeste de la Convention de Genève de 1925 sur l'interdiction des gaz de combat et du crime contre l'humanité qui a été commis, jamais Saddam Hussein ni les dizaines de sociétés occidentales qui l'ont aidé à produire ce cocktail de gaz mortels — gaz moutarde, sarin, tabun, VX, etc. — n'ont été poursuivis à ce jour.

Depuis, onze années ont passé. Pour la première fois, un docteur occidental est parvenu en 1998 à se rendre à Halabja pour évaluer les conséquences à long terme de la plus grande attaque

jamais perpétrée avec de telles armes sur une population civile. Christine Gosden, spécialiste en malformations génétiques, a livré les premières conclusions de son étude à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, après avoir témoigné devant le Sénat américain. «Les gaz font l'effet d'une bombe à retardement qui aujourd'hui commence à exploser», dit-elle. «Cancers de la peau particulièrement agressifs qui entraînent souvent une mort rapide, problèmes respiratoires, problèmes de cécité, système neurologique déréglé, mutation génétique chez les nouveau-nés, mortalité infantile de plus en plus élevée due à des leucémies et des lymphopénies ainsi qu'à des dysfonctionnements du cœur, un pourcentage de cancers et de fausses couches quatre fois plus élevé que la ville voisine...», énumère-t-elle.

Absence de soins

Les images ramenées par l'équipe de télévision britannique qui a accompagné Christine Gosden témoignent de ces vies cassées. L'on voit un enfant de neuf ans paralysé, la colonne vertébrale déformée, sa mère devenue aveugle, un homme de 20 ans perd le contrôle de ses muscles, des bébés ont le visage

déformé au point de naître sans palais, des enfants et des adolescents souffrent de déficiences mentales, beaucoup de femmes sont devenues stériles, des hommes exhibent leur peau attaquée et des membres déformés... L'immense majorité des 250 000 victimes des gazages, dont 30 000 à 40 000 sévèrement atteintes, n'a jamais reçu de soins. Le régime irakien dresse tous les obstacles possibles pour

armes chimiques et biologiques ont des effets comparables à ceux de la bombe atomique de Hiroshima sur les habitants qui vivaient à un ou deux kilomètres de l'impact: «Onze ans après l'attaque sur Halabja, les gens souffrent d'un large spectre de problèmes, tous sont la conséquence des dommages causés à l'ADN.» Averties de la venue d'un spécialiste, 700 personnes de Halabja se sont rendues à l'hôpital. 495 souffraient d'au moins

Jamais
Saddam
Hussein ni
les sociétés
occidentales
qui l'ont aidé
à produire
le cocktail de
gaz mortels
n'ont été
poursuivis
à ce jour

deux problèmes de santé graves. S'ajoutent les conséquences neuropsychiatriques visibles «à chaque coin de rue»: prostration des habitants, dépressions graves, tentatives de suicide, les chirurgiens devant fréquemment extraire les balles de ceux qui se sont manqués...

Pour Christine Gosden, une aide immédiate est nécessaire, avec des spécialistes — notamment des chirurgiens spécialisés en pédiatrie —, accompagnée d'un envoi d'équipements médicaux et de médicaments.

L'institut kurde basé à Washington avec lequel elle collabore estime qu'il faudrait un total de 200 millions de dollars répartis sur cinq ans pour venir en aide aux victimes. Mais Christine Gosden ne se fait pas d'illusions: «Il faut briser le mur de l'indifférence de la communauté internationale, qui reste tellement épais.»

Selon le docteur Gosden, les

Le panchen-lama des Chinois rentre à Lhassa

Pékin — Le panchen-lama, numéro deux de la hiérarchie religieuse tibétaine, est arrivé à Lhassa pour la première fois depuis sa nomination par le gouvernement chinois en 1995 contre la volonté du dalaï-lama, a annoncé hier l'agence Chine nouvelle.

Le 11^e panchen-lama, un garçon de neuf ans dont les apparitions publiques sont exceptionnelles, est arrivé jeudi dans la capitale tibétaine, a précisé l'agence Chine nouvelle. Né Gyaincaï Norbu, le panchen-lama a été reçu à Lhassa lors «d'une grande cérémonie officielle» en présence des autorités communistes locales, selon l'agence de presse.

Depuis sa nomination, l'enfant vivait quasi reclus à Pékin sous la «protection» des autorités chinoises en raison de la polémique entourant sa légitimité. Le dalaï-lama avait en effet désigné un autre garçonnet tibétain pour réincarner le 10^e panchen-lama, décédé en janvier 1989 au monastère de Tashilhunpo, à Xigatse, siège des panchen-lamas. Mais Pékin a refusé d'approuver ce choix et a placé en «sécurité» dans une autre province l'enfant, Gedhun Choekyi Nyima, aujourd'hui âgé de neuf ans.

Un porte-parole du gouvernement tibétain en exil a tourné en dérision la décision chinoise d'envoyer le panchen-lama de son choix à Lhassa, affirmant que la population tibétaine ne l'accepterait pas. «Le test sera d'emmener le panchen-lama au monastère sacré de Tashilhunpo [...] et de voir combien de gens locaux viendront. S'il n'y a pas la peur du fusil [...], personne n'ira», a déclaré le porte-parole Tsering Tashi.

Agence France-Presse

Accord inter-timorais prévoyant un désarmement

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jakarta — La résistance est-timoraise et les partisans locaux de l'intégration à l'Indonésie ont signé hier à Jakarta un accord prévoyant notamment leur désarmement réciproque, selon le correspondant de l'AFP présent à la cérémonie.

Les détails de cet accord, dont l'élaboration était souhaitée dans un rapport du secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, n'ont pas été immédiatement rendus publics. Il comporte, selon un officiel indonésien qui a participé aux négociations, trois textes dont

l'un est un appel aux parties en présence de remettre leurs armes. Les deux autres, selon la même source, définissent le premier un code de conduite, et le second affirme l'appui des signataires à la procédure de vote organisée par les Nations unies. Cet accord est le résultat de trois jours de négociations tenues à Jakarta par la Commission pour la paix et la stabilité, créée le 21 avril dernier à Dili, la capitale du Timor oriental, et réunit les partisans de l'indépendance, de l'autonomie, de l'Eglise timoraise ainsi que les représentants de l'administration mise en place par l'Indonésie, de la police et de l'armée.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

RENAUD-BRAY, le chef de file dans le domaine de la vente de livres, est à la recherche d'un **CHEF BOUTIQUE CADEAUX**

Ses responsabilités seront la mise en marché et le développement d'un tout nouveau concept que nous désirons développer dans certains de nos magasins.

Ce que nous recherchons est une personne ayant :

- du leadership et qui possède les qualités de gérer et de former une équipe de travail;
- un sens de l'initiative tant au niveau des idées concernant la présentation des produits en magasin que pour gérer les situations délicates et imprévues;
- un sens de l'esthétique soutenu par une expérience (2 ans à 5 ans) dans une boutique cadeau ou un domaine connexe.

Elle possèdera un baccalauréat en histoire de l'art ou tout domaine d'étude connexe : aménagement, design, etc. Elle sera aussi démontrer sa capacité à atteindre les objectifs de vente et de solides connaissances dans l'administration de ce type de commerce.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 juin 1999, au service des ressources humaines à l'adresse suivante :

306 St-Zotique Est, Montréal (Québec) H2S 1L6
ou par télécopieur au (514) 272-4045
courriel : doster@renaud-bray.com

OFFREZ-VOUS
UN CIRCUIT
DISTINCTION

TOURS CHANTECLERC
la qualité à tous prix

Permis du Québec

EXCLUSIVEMENT DISPONIBLE CHEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

Sur les traces des Princes et des Chevaliers

CIRCUIT DISTINCTION DE 14 JOURS
DU 30 AOÛT AU 12 SEPT. 99

Prix par personne
Base 2 personnes
par chambre
Taxes comprises

3286\$* **Départ garanti**
Incluant 18 repas



Votre guide
CLAUDE PAVÈSE
Français résident en Autriche depuis plus de deux décennies. Accompagnateur puis guide diplômé de cet Etat, c'est avec la même conviction qu'il repart à chaque fois faire découvrir les beautés de son pays d'adoption.

*Incluant les réductions 25% réservées aux clients AGTA.

Scandinavie

Suède, Norvège
CIRCUIT DISTINCTION DE 14 JOURS
DU 31 AOÛT AU 13 SEPT. 99

Prix par personne
Base 2 personnes
par chambre
Taxes comprises

3849\$* **Départ garanti**
Incluant 18 repas



Votre guide
FABIENNE MOREAU
Fabienne aime transmettre les connaissances qu'elle a pu acquérir et reste toujours étonnée par le "décalage culturel". Son but: faire qu'un voyage soit une vraie découverte, monumentale et humaine.

*Incluant les réductions 25% réservées aux clients AGTA.

AGTA

Association canadienne des agents de voyages

ACURA CL 1999

348\$*
par mois

4,8%*
taux de location

Transport et préparation inclus



✓ Climatiser • Sièges garnis de cuir • Roues de 16 po en alliage • Lecteur CD • Toit ouvrant



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. * Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois, établi pour la CL (modèle YA315X), total des paiements : 16 704 \$, Un acompte de 5 225 \$ et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance de sus. A la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km.

Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures. Acura.

ACURA
les concessionnaires fiables

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talbot Ouest
Montréal

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Division scolaire franco-manitobaine n° 49

Apprendre et grandir ensemble

ENSEIGNANT.E

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat.e.s pour combler un poste à l'École Précieux-Sang et l'École Taché :

**Poste permanent à 92 % - M à 8
musique / harmonie**

L'entrée en fonction se fera le 30 août 1999.

Veuillez indiquer votre intérêt par écrit en communiquant avec le directeur avant le mercredi 23 juin 1999 :



Monsieur Joseph Combiadakis, directeur
École Précieux-Sang, 209 rue Kenny, Saint-Boniface MB R2H 2E5
Téléphone : (204) 233-4327 Télécopieur : (204) 233-9109

ÉCOLE DE COMPTABILITÉ - 2 postes de professeurs

PROFESSEUR, PROFESSEUSE EN COMPTABILITÉ, ORIENTÉ VERS L'ANALYSE FINANCIÈRE

Description :

- Démontrer un intérêt marqué pour l'enseignement de nature professionnelle et faire la preuve de réelles qualités pédagogiques.
- Démontrer la capacité d'établir et de maintenir des liens avec les ordres comptables et les autres partenaires de l'École.
- Être en mesure et avoir l'intention de participer aux activités de recherche appliquées de l'École.
- Être détenteur d'un doctorat en comptabilité ou finance ou être engagé dans le processus de l'obtention d'un tel diplôme.
- Démontrer une réelle capacité de travailler en équipe.
- Détenir ou être en voie d'obtenir le titre de CFA, ou à défaut, détenir un titre comptable (CA ou CGA) ou l'équivalent.
- Être en mesure d'enseigner dans le domaine de l'analyse financière, de la constatation et de l'utilisation des titres dérivés, de l'évaluation d'entreprise.
- Être en mesure de participer aux activités de préparation aux examens professionnels CFA, CA ou CGA dans la dimension financière de ces divers examens.

PROFESSEUR, PROFESSEUSE EN COMPTABILITÉ, ORIENTÉ VERS LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE OU LA VÉRIFICATION

Description :

- Démontrer un intérêt marqué pour l'enseignement de nature professionnelle et faire la preuve de réelles qualités pédagogiques.
- Démontrer la capacité d'établir et de maintenir des liens avec les ordres comptables et les autres partenaires de l'École.
- Être en mesure et avoir l'intention de participer aux activités de recherche appliquées de l'École.
- Être détenteur d'un doctorat en comptabilité ou être engagé dans le processus de l'obtention d'un tel diplôme.
- Démontrer une réelle capacité de travailler en équipe.
- Détenir un titre comptable (CA ou CGA) ou l'équivalent.
- Être en mesure d'enseigner au moins deux des cours du diplôme en expertise comptable et de participer aux activités de bachotage.
- Être en mesure d'enseigner dans au moins un des deux domaines suivants : comptabilité financière ou vérification.

Pour ces deux postes :

Date d'entrée en fonction : les candidats ou les candidates devront être disponibles en septembre 1999.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 19 août à :

Jean-Marc Suret, directeur
École de comptabilité
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval, Cité Universitaire
(Québec) G1K7P4



Faculté des sciences de
l'administration

École de comptabilité

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes.
En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.



TORONTO FRENCH SCHOOL

Toronto French School est l'une des plus grandes écoles indépendantes au pays. Nous sommes une institution bilingue, laïque et mixte, offrant une perspective internationale. Les Programmes sont inspectés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, agréés par le ministère français de l'Éducation nationale jusqu'à la 10^e année et par l'Organisation du Baccalauréat international.

Directeur des études primaires

Voici une excellente occasion de diriger des initiatives favorisant l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement du français et des normes du programme d'études, conformément aux directives du ministère de l'Éducation de la France. Entre autres priorités, il vous faudra orienter le nouveau personnel enseignant, concevoir et mettre en pratique des initiatives de formation et de perfectionnement, soumettre les programmes à des examens et évaluations, ainsi qu'appuyer le personnel par de l'observation dans la classe, des démonstrations, de l'encadrement et de la rétroaction. Vous devrez guider l'élaboration et l'exécution du Projet d'école, effectuer des recherches sur les méthodes d'enseignement et le matériel didactique, et garder la liaison avec des organismes externes tels que le ministère de l'Éducation de la France, d'autres écoles et des centres de ressources. Pour remplir ce mandat stimulant, vous devez posséder un diplôme pertinent en enseignement, de préférence au niveau de la maîtrise ou du doctorat, avoir réussi le CAFIMF (France) de préférence, compter plusieurs années d'expérience à titre de conseiller pédagogique et avoir une connaissance approfondie du programme d'enseignement du français et des méthodes éducatives.

Si vous répondez aux critères de ce poste et que vous êtes intéressé, veuillez acheminer une lettre de candidature, un curriculum vitae et des copies de vos diplômes, au : **Toronto French School, Bureau des ressources humaines, 296, avenue Lawrence Est, Toronto (Ontario) M4N 1T7. Télécopieur : (416) 481-1447.**

Conformément aux directives canadiennes sur l'immigration, la présente annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens canadiens et aux personnes qui résident en permanence au Canada.



Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Poste de professeur suppléant en psychoéducation

Le Département des sciences du comportement recherche des candidatures pour un poste de professeur suppléant en psychoéducation.

Tâches

- Assumer des cours de premier cycle en psychoéducation dans le domaine de la pratique psychoéducative et de l'intervention communautaire.
- Réaliser des activités reliées aux autres volets de la tâche de professeur : recherche, administration pédagogique et services à la collectivité.

Exigences

- Posséder une formation initiale en psychoéducation et une expérience de la pratique psychoéducative.
- Avoir complété une scolarité de doctorat en psychologie ou dans un domaine connexe, à défaut, détenir un diplôme de maîtrise dans un domaine approprié.

Durée du contrat

Une année, à compter du 1er août 1999 au 31 juillet 2000

Lieu de travail

Rouyn-Noranda, et occasionnellement, hors campus

*** Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents ***

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes et toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16h30, le 16 juillet 1999 à l'adresse suivante :

JACQUES NAUD, directeur
Unité d'enseignement et de recherche en sciences du comportement
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445 boul. de l'Université
Rouyn-Noranda, QC J9X 5E4

L'Université de Moncton sollicite des candidatures ou des mises en candidature au poste de

Recteur ou rectrice commençant le 1^{er} juillet 2000 pour un mandat de cinq ans, renouvelable

L'Université de Moncton, établissement d'études supérieures de langue française fondé en 1963, regroupe trois campus situés dans les principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Edmundston, à Moncton et à Shippagan. Elle compte environ 6 000 étudiantes et étudiants, soit 4 600 à temps complet et 1 400 à temps partiel. Son budget de fonctionnement pour l'année 1999-2000 est d'environ 67 millions de dollars.

Le recteur ou la rectrice doit être un leader capable de faire progresser l'Université sur tous les plans, particulièrement ceux de l'enseignement et de la recherche. Investie d'une autorité personnelle étendue, la personne qui occupera ce poste sera tout autant responsable de la planification à long terme que de l'administration courante de l'Université et assumera la présidence du Sénat académique. Son autorité s'étendra aux trois constituantes de l'Université de Moncton. Enfin, la maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, est essentielle.

Les candidatures ou mises en candidature seront acceptées jusqu'au 30 septembre 1999. Elles doivent être présentées par écrit, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, et adressées sous pli **CONFIDENTIEL** à l'adresse suivante : **Comité consultatif de sélection du recteur ou de la rectrice, a/s de M. Dennis Savoie, président, 34, rue Reading, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 6B9**



UNIVERSITÉ
DE MONCTON

Un accent
sur le savoir

L'Université de Moncton souscrit à l'équité en matière d'emploi. Ce poste est offert également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce concours s'adresse aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.

théâtre ubu

APPEL DE CANDIDATURES DIRECTION DE PRODUCTION

Le Théâtre UBU, compagnie de théâtre de création, recherche des candidat(e)s pour assurer le poste de direction de production.

Sous l'autorité du directeur artistique, le ou la titulaire de ce poste assumera les responsabilités suivantes :

Coordination générale de l'ensemble des activités de production de la compagnie / Supervision des aspects techniques, matériels et budgétaires des productions / Participation à l'élaboration des budgets de production

Engagement du personnel technique requis par les productions / Organisation technique et suivi des tournées au Québec et à l'étranger / Gestion des équipements et locaux de la compagnie

Exigences

Formation en direction technique et/ou de production / 5 années d'expérience dans la direction de production au Québec et à l'étranger / Un sens de l'organisation et une capacité à diriger un groupe de travail avec dynamisme et leadership / Une connaissance approfondie des méthodes de production et du processus de création artistique / Une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise, parlées et écrites.

La rémunération sera déterminée en fonction de la compétence et de l'expérience du (de la) candidat(e). L'entrée en fonction est prévue pour août 1999.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et de références, devront nous parvenir au plus tard le 1^{er} juillet 1999.

**Théâtre UBU, Poste de direction de production
4387, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2J 3G4
Fax : (514) 521-7157 / ubu@surf.to**

Directeur général national

Formulation de politiques, établissement d'un consensus, réalisation de la vision stratégique



L'Association dentaire du Canada, l'une des associations professionnelles les plus importantes du pays, est le porte-parole national autorisé de la profession dentaire au Canada. L'ADC est une association professionnelle sans but lucratif qui représente les 16 000 dentistes du Canada. Son but est de promouvoir une santé bucco-dentaire optimale chez les Canadiens.

L'ADC est à la recherche d'un nouveau directeur général. Relevant d'un Bureau des gouverneurs bénévoles, le nouveau DG sera responsable du leadership stratégique de l'organisme, de la direction et du fonctionnement de l'Association, et du Bureau national, situés à Ottawa.

Il s'agit véritablement d'un rôle "dans lequel il y a lieu de mordre à belles dents" : diriger une équipe expérimentée et consciencieuse de chefs de départements responsables des services généraux et professionnels, des finances et de l'administration, des communications et du soutien à la gestion de la pratique; travailler dans l'ensemble du pays, avec les directeurs généraux provinciaux et leurs organisations pour développer des programmes et offrir un forum national; être le moteur de l'activité en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales pour l'association nationale, tant au pays qu'à l'étranger.

La personne que nous recherchons est un dirigeant expérimenté et accompli, qui possède au moins 10 ans d'expérience dans la gestion d'une association nationale, et/ou des antécédents impressionnants dans un organisme du secteur privé, idéalement relié

au domaine des soins de la santé. Un diplôme universitaire, auquel s'ajoute possiblement une scolarité de deuxième cycle (ex., MBA), donne au candidat les bases, stratégiques et axées sur le monde des affaires, des compétences idéales pour ce rôle. Un titre de CAE serait également un atout, de même que la bonne connaissance des deux langues officielles.

Le nouveau directeur général sera un leader fort, et pas seulement un administrateur : une personne dotée de superbes capacités de communications, qui peut mettre sur pied des partenariats, se gagner des consensus et offrir des services à valeur ajoutée s'étendant jusqu'aux niveaux de base de la profession.

Si ce poste exaltant, situé à Ottawa, vous attire, veuillez répondre sous pli confidentiel, en mentionnant le numéro de dossier 66519, aux adresses suivantes :

KPMG LLP,
a/s Jim Parr, par courrier régulier : Recrutement des cadres, C.P.
31, Succursale Commerce Court, Toronto (Ontario) M5L 1B2; par télécopieur : (416) 777-8070;
par courriel : executivesearch@kpmg.ca

ou
KMPG LLP,
a/s Chris Klus (M.), par courrier régulier : Recrutement des cadres, World Exchange Plaza,
45, rue O'Connor, Bureau 1000, Ottawa (Ontario)
K1P 1A4; par télécopieur : (613) 238-3698;
par courriel : cklus@kpmg.ca

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous manifestez pour ce poste, mais nous ne communiquerons qu'avec les seules personnes qui auront retenu sérieusement notre attention.

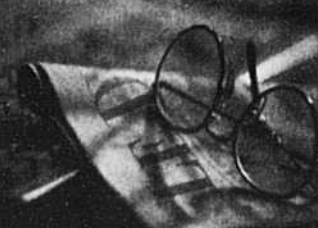
L'ADC est un employeur qui souscrit à l'égalité des chances en matière d'emploi. Vous pourrez en savoir davantage en visitant le site web de l'ADC, à l'adresse : www.cda-adc.ca



Recherche de cadres

Carrières & Professions

Les
samedis
et les mercredis
dans
Le Devoir



Renseignements :
Christiane Legault, (514) 985-3316

Le Conseil canadien de développement social, un organisme national bénévole à but non lucratif dont le siège social est à Ottawa et qui se consacre à promouvoir la sécurité sociale et économique de tous les Canadiens, est à la recherche d'une personne avec les qualités d'un leader dynamique pour occuper le poste de

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le Conseil canadien de développement social est un des organismes les plus réputés au Canada en matière de politique sociale. Guidé par des principes de justice sociale et d'équité, le Conseil élabore et fait avancer des politiques et des programmes sociaux progressifs au moyen de la recherche, la consultation, la sensibilisation et la défense des droits.

À titre de directeur(trice) générale(e), votre principale responsabilité sera d'orchestrer le déploiement d'approches novatrices afin d'assurer la gestion responsable et efficace d'un organisme réalisant d'importantes recherches et travaillant étroitement avec la collectivité des politiques sociales, les organismes de services sociaux, les gouvernements, le milieu de la recherche ainsi que les syndicats et le monde des affaires.

Stratège et gestionnaire chevronné(e) ayant une connaissance approfondie de la politique sociale et de la défense des droits, vous avez à votre actif de l'expérience en travail avec des conseils d'administration bénévoles et des organismes de membres nationaux ainsi qu'en développement organisationnel. Vos antécédents démontrent que vous comprenez la recherche et son rôle dans l'élaboration de politiques sociales. Vous avez l'esprit ouvert; vous croyez au travail d'équipe; vous avez une excellente capacité personnelle de communication, ainsi que l'aptitude nécessaire en relations publiques et l'expertise pour établir des contacts variés. Le bilinguisme est un atout significatif. La rémunération est proportionnelle à l'expérience. Le Conseil offre une bonne gamme d'avantages sociaux et applique l'équité en matière d'emploi.

Si vous avez le dynamisme et les compétences nécessaires pour guider notre organisme, nous vous invitons à soumettre votre candidature, en toute confidentialité, avec tous les détails pertinents, d'ici le 16 juillet, à :

**Concours - Directeur général du CCDS
BRIDGES Consulting
200, First Avenue, Bureau 204
Ottawa, Ontario K1S 2G6
Téléphone: (613) 231-3804
Télécopieur: (613) 231-6018
Courriel: consulting@bridgescanada.com**

Nous remercions d'avance toutes les personnes qui soumettront leur candidature mais nous ne communiquerons qu'avec celles retenues.



É D I T O R I A L

Les deux paix

Sur les bombes de l'OTAN se dessine la construction non pas d'une mais de deux paix, fondées sur le partage ethnique de la République yougoslave. L'antithèse de ce qu'affirment vouloir faire les alliés.



Guy Taillefer

La campagne punitive de l'OTAN comportait, dès le départ et pour de multiples raisons, une dose importante d'illégitimité. Mais la capacité de résistance de Slobodan Milosevic, qui s'est déployée avec un entêtement que les alliés n'avaient même pas imaginé, et la haine méthodique avec laquelle le président yougoslave a profité de la fenêtre que l'OTAN lui a ouverte pour se lancer dans une campagne de nettoyage ethnique dont l'horreur nous est aujourd'hui dévoilée, ont fait en sorte que cette guerre le devienne, légitime. *A posteriori*.

Si les Grands reçoivent maintenant des félicitations, c'est pour avoir réussi à faire plier Milosevic en bombardant inlassablement la Yougoslavie pendant 78 jours. Victoire superficielle. À partir du moment où il était entendu que les bombes allaient tomber aussi longtemps qu'il le faudrait, qu'on n'interviendrait pas au sol pour faire la guerre aux soldats serbes et qu'on fermerait les yeux sur les immenses coûts humains de sa stratégie, alors la capitulation serbe devenait une simple et étroite question de temps. Bill Clinton a agi dans ce conflit comme il l'a fait dans le Monicagate. Demi-guerre humanitaire, demi-relations sexuelles. Dans les deux cas, il s'en est tiré les mains propres, bardé de sondages d'opinion approbateurs. Une intervention hâtive au sol n'aurait-elle pas eu plus de chances d'éviter le pire, de freiner le nettoyage ethnique? La question reste valable.

Quels sont les résultats de cette campagne punitive? Pour le moment, il y a les charniers — et Milosevic qui est encore au pouvoir. Dix mille albanophones tués par les forces serbes dans une centaine de massacres, selon les plus récentes évaluations. Partout, des corps qui n'ont pas été enterrés. Faut-il le rappeler aux tenants de la stratégie occidentale, qui en auront disserté avec le détachement d'avions-chasseurs passant à 5000 mètres au-dessus des fosses communes?

À donc triomphé dans les opinions occidentales l'idée, ce qui est absolument inédit, que des bombes puissent jouer, même maladroitement, un rôle humanitaire. L'Occident voudra maintenant faire coller cette idée dans l'après-guerre, malgré l'avenir affreux et déchiré qui s'annonce pour la Yougoslavie. Le défi est énorme puisque n'ont pas moins triomphé les convictions ultranationalistes de Belgrade, même s'il en résulte depuis dix ans une Serbie en peau de chagrin.

C'est une guerre qui semble être déjà en train d'accoucher de deux paix fondées sur une partition ethnique de la Yougoslavie. Les alliés qui s'en défendent l'ont accélérée.

Il y aura la paix d'un Kosovo sous protectorat international où se dessine, sous supervision embarrassée de la KFOR, le départ des 150 000 Serbes poussés à l'exode par le retour de réfugiés albanophones et d'une Armée de libération du Kosovo (UCK) carburant à la vengeance. Faut-il déjà enterrer la prétention occidentale à un Kosovo reconstruit sur des bases démocratiques et multiethniques? L'ultranationalisme des Kosovars aura cru dans ce conflit en proportions égales à celui des Serbes.

Et il y aura, à côté, la paix de la Serbie, non moins façonnée par l'ethnicité. Mais offrant néanmoins pour l'instant davantage d'espoirs de démocratie que dans le Kosovo sous contrôle international. Contradiction: les alliés sont plus pressés d'obtenir la tête de Milosevic que de contenir la progression de l'UCK. Ne donneront pas à la Serbie d'aide à la reconstruction tant que Satan sera au pouvoir. La chute de Milosevic est le trophée de chasse qui doit faire oublier que Saddam Hussein est toujours au pouvoir. Qui agira comme un baume sur une guerre aux conséquences humaines désastreuses. Dans la perspective de cette chute tient l'unique raison de trouver dans ces frappes quelque résultat encourageant: l'Eglise orthodoxe serbe a réclamé cette semaine la démission de Milosevic alors que l'opposition démocratique, si elle parvient à conserver son unité, parviendra peut-être, qui sait, à répéter cet automne les grandes manifestations populaires de l'hiver 1997.

Deux paix, deux «nations» ethniquement pures. L'OTAN devait empêcher cela. Elle n'a pas réussi.

Une prière pour le NPD

Le Canada anglais ne se tenait plus, la semaine dernière, quand le député néo-démocrate Svend Robinson a déposé aux Communes une pétition de quelque mille de ses commettants de Colombie-Britannique réclamant le retrait de la référence à la suprématie de Dieu dans le préambule de la Charte des droits et libertés.

M. Robinson a été immédiatement semoncé par ses collègues et puni par le chef de son parti, Alexa McDonough, en étant relégué de la première à la cinquième rangée de fauteuils en Chambre. On lui a reproché d'avoir attiré l'attention des médias sur cette pétition qui remettait en cause les positions traditionnelles du NPD.



Michel Venne

Il est vrai que M. Robinson a le talent d'attirer sur lui les feux de la rampe. Mais en déposant en Chambre une pétition signée par des citoyens pour qui ce mécanisme est l'un des seuls qui leur permette d'atteindre directement le Parlement, le député ne faisait que son devoir.

Le même jour, 15 députés de diverses formations politiques ont présenté des pétitions qui remettaient en question les positions officielles de leur propre formation politique. Le libéral Raymond Lavigne (Verdun-Saint-Henri) avait déposé une pétition de ses commettants réclamant la fin des raids aériens au Kosovo. Il n'a pas été réprimandé. Ce qui est normal.

En pénalisant un député parce qu'il se fait le messager des attentes des citoyens, Mme McDonough envoie un drôle de message. Elle qui souhaite une redéfinition de la gauche et un élargissement de la base, va-t-elle laisser tomber l'un des principes chers à ce parti, celui de la liberté d'expression?

En outre, la référence à la suprématie de Dieu dans le préambule de la Charte est certainement un sujet à débattre, puisque la même Charte proclame la liberté de religion, y compris celle de ne pas en avoir. Ironique que la censure vienne d'un parti qui se présente comme progressiste.

On peut voir aussi les choses autrement. Il est en effet paradoxal qu'au moment où Mme McDonough propose d'élargir les horizons néo-démocrates et de redéfinir les orientations de la gauche, celle-ci et ses collègues du caucus s'en prennent à M. Robinson parce que son geste donnait l'impression de remettre en cause une position traditionnelle.

En fait, cette anecdote, qui a pris l'ampleur d'une affaire d'importance nationale dans les médias du Canada anglais, cache la véritable problématique du NPD au niveau fédéral, celui d'être perçu comme autre chose que la conscience du Parlement mais plutôt comme une formation politique capable de gouverner.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THERIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Le massacre aux Éboulements

J'approuve entièrement l'éditorial de Michel Venne (le lundi 14 juin 1999) sur le massacre aux Éboulements. Si le projet se réalise comme prévu, je renie 35 ans de sympathie pour la cause et je cesse de voter pour le PQ. Tant qu'à avoir des tyrans et des technocrates comme élus, aussi bien compter sur un autre palier de gouvernement pour maintenir une forme d'équilibre. On se protège comme on peut, avec les solutions du désespoir. Je serai bientôt en vacances. Si je ne trouve pas d'autre façon de crier mon dégoût, j'irai faire un peu de *tree-hugging* en Charlevoix.

Johanne Dufour
Montréal, juin 1999

Jouer au plus fin avec Ryan?

Dans *Le Devoir* du samedi 12 juin 1999, Manon Cornélius nous apprend que Stéphane Dion aurait déclaré ceci: «Nous sommes du même avis que Claude Ryan quant à l'objectif, qui est d'affirmer la spécificité québécoise au sein du Canada.» Je ne crois pas que ce soit exact, je ne crois pas que les deux soient du même avis sur ce qui fait que le Québec est ce qu'il est. Voici pourquoi.

Maintenant que je sais mieux ce que pense Stéphane Dion à la suite de la publication de son texte intitulé «Sécession et nationalisme exclusif» (*Le Devoir*, 6 juin 1999), je suis d'avis que, lorsqu'il parle de spécificité québécoise, Dion ne parle pas de la même chose que M. Ryan lorsqu'il utilise la même expression. Mais j'ignore s'il en est conscient ou pas.

Pour Dion, l'affirmation de la spécificité québécoise au sein du Canada, cela veut dire que, dans un Canada uni, comme il l'entend et le veut, sinon unifié, les citoyens canadiens du Québec auront beaucoup plus qu'auparavant la possibilité de s'affirmer

en tant qu'individus au Canada parce qu'il y existera beaucoup plus d'uniformité dans les politiques suivies, parce que l'égalité des chances sera plus réelle.

Pour M. Ryan, par contre, qui est un nationaliste québécois même s'il n'est pas favorable à la souveraineté du Québec, l'affirmation de sa spécificité, ça veut dire, je pense, qu'à son avis le Québec, comme État fédéré du Canada, doit disposer des pouvoirs et juridictions nécessaires pour être en mesure justement d'affirmer, de développer ce qui est lui est propre, ce qui le caractérise, ce qui fait qu'il est distinct des autres collectivités du Canada et pour rendre plus possible, en conséquence, l'affirmation des individus en son sein.

Je trouve que ce n'est pas du tout pareil. Et j'ai du mal à concevoir que Dion ne voie pas cette différence. Est-ce qu'il jouerait au plus fin avec M. Ryan? Ce n'est pas à exclure.

Jean Lapointe
Montréal, 12 juin 1999

La Cour suprême victime des bombardements du Kosovo

Louise Arbour vient d'être nommée à la Cour suprême du Canada. Or la procureure du Tribunal international sur la Yougoslavie avait à décider si elle allait répondre positivement à la dénonciation faite par de multiples associations de juristes, de Grèce, d'Angleterre, de Norvège et l'Association américaine des juristes, contre les leaders de l'OTAN. Ici, au Canada, un groupe de professeurs de l'Université de Toronto et l'AAJ ont porté cette dénonciation à l'attention de la procureure Arbour.

Ces dénonciations accusent les leaders de l'OTAN et particulièrement MM. Chrétien, Axworthy et Eggleton, d'avoir initié une stratégie illégale en égard à la Charte des Nations unies et qui contrevient aux dispositions expresses des Conven-

tions de Genève de 1949 et de leur premier Protocole sur la loi de la guerre. Ces dénonciations reposent sur le fait qu'ils se sont rendus coupables de crimes de guerre en bombardant les populations civiles et les installations sanitaires de la Serbie et du Kosovo, en utilisant des bombes à uranium appauvri, des bombes à fragmentation destinées spécifiquement à tuer d'une manière indiscriminée les populations civiles, et en bombardant des usines chimiques, ce qui a eu pour effet de déverser d'importantes quantités de polluants dans l'environnement.

Ces faits sont de notoriété publique et sont revendiqués par leurs auteurs mêmes, à de multiples reprises.

Rencontrée le 9 juin à La Haye, à la veille de l'annonce de sa nomination à la Cour suprême du Canada, la procureure Louise Arbour a refusé de se prononcer sur ces dénonciations. Cette prudence qui l'honore contraste avec la «hardiesse» de son inculpation de Milosevic.

Même si la procureure internationale nous répondait que les crimes de guerre sont imprescriptibles et que, comme Pinochet, Jean Chrétien reste à la merci d'un petit juge quelconque, il n'en reste pas moins qu'en politique, c'est le temps qui compte et c'est ce que le premier ministre du Canada vient de s'acheter en nommant Louise Arbour à la Cour suprême.

C'est la crédibilité et l'indépendance de la Cour suprême qui en sont atteintes. Indépendamment des faits, que pourra-t-on répondre à celui qui insinuera que Jean Chrétien a ainsi tenté d'empêcher le cours de la justice? Si l'on répondait que l'inculpation des leaders de l'OTAN est irréaliste ou impossible, on mettrait gravement en cause l'indépendance du tribunal de La Haye, à laquelle la procureure Arbour a si vaillamment contribué.

Georges LeBel
Avocat et professeur
Montréal, juin 1999

REVUE DE PRESSE

Faulder et la montée de la droite

ANTOINE ROBITAILLE

«Si les militants contre la peine de mort s'énervent tant à propos des cas Faulder», écrivait Lorrie Goldstein dans le *Toronto Sun* de mercredi, c'est que leurs occasions de se manifester ne sont pas légion. Après tout, la peine capitale est — si vous me passez l'expression — un «enjeu mort» au Canada depuis des décennies.

Stanley Faulder, c'est ce condamné à mort, Albertain d'origine, exécuté au Texas jeudi pour un meurtre commis il y a 24 ans. L'affaire a ranimé le débat et les arguments qui ont mené le Parlement canadien à abolir la peine de mort en 1976.

Le *Toronto Star* fulminait hier, en éditorial, s'indignant du fait que le Texas ait «rejeté les appels à la clémence des élus canadiens, de certaines autorités du gouvernement américain, du Vatican et d'autres».

«Le Texas est-il un endroit plus sécuritaire aujourd'hui qu'hier? Laissez-nous en douter», écrivait le *Star*, qui rappelait que depuis l'abolition de la peine de mort au Canada, «le taux d'homicide n'a pas augmenté».

Le *Star* réclame des gestes officiels pour marquer la déception du Canada dans l'affaire Faulder. «Le gouvernement Chrétien devrait revoir rapidement notre coopération avec les États-Unis quant à l'extradition des suspects passibles de la peine capitale. Pas moins de trois Canadiens sont actuellement dans cette situation. Ils ne devraient pas être extradés, à moins que les procureurs américains n'acceptent de renoncer à la peine de mort.» Le *Star* estime qu'Ottawa a le devoir de faire passer les droits des Canadiens avant les pratiques des autres gouvernements.

Aux Canadiens, dont certains membres du Parti réformiste qui ont profité du cas Faulder pour plai-

der en faveur du rétablissement de la peine de mort, Paul Stanway, du *Edmonton Sun*, dit qu'il s'agit d'un mauvais cas. Le chroniqueur avoue que lui-même ne croit pas «que la peine capitale soit, en soi, cruelle et inefficace». Le procès Faulder a été marqué, selon lui, par trop d'erreurs. «Or la peine de mort requiert une preuve de la culpabilité du criminel qui soit inattaquable. Le cas Faulder ne remplissait pas cette condition.» Stanway affirme que l'État ne peut tuer quelqu'un en se fondant sur des preuves circonstancielles, comme ce fut le cas pour Faulder. Au demeurant, le délai de deux décennies est, selon lui, un fort argument pour ne pas exécuter Faulder. Vingt-deux ans après les faits, «l'exécution n'a aucun effet dissuasif».

Toute la compassion pour le sort de Faulder répuque à Lorrie Goldstein, du *Toronto Sun*. «Notre empathie est infinie pour les assassins, au lieu de se diriger vers les victimes et leurs proches.» Selon l'analyse du chroniqueur, les opposants à l'exécution ont usé d'arguments juridiques.

«Des technicalités, c'est tout ce qu'ils invoquent.» Ce qui fait dire à Goldstein que «personne n'a jamais vraiment soulevé de doutes raisonnables» qui auraient pu disculper Faulder.

Golstein, qui se dit modérément en faveur de la peine de mort, affirme toutefois qu'«au Canada, au lieu de débattre toujours et encore du sujet, il serait beaucoup plus productif de s'assurer que l'expression «prison à vie» signifie vraiment «à vie»». Le système canadien devrait, selon lui, accepter le principe des sentences consécutives. «S'il avait commis son meurtre au Canada, Faulder aurait probablement été libéré depuis plusieurs années. Si vous voulez absolument avoir une raison de pleurer, en voici une bonne!»

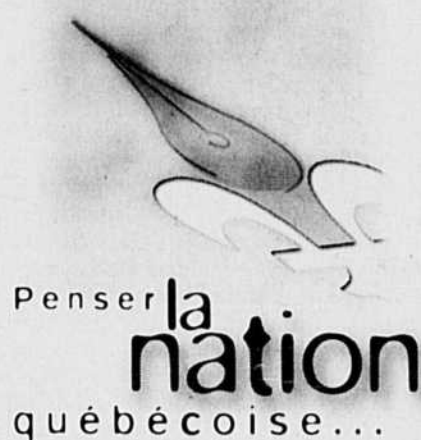
Le ROC (*rest of Canada*) a jeté quelques regards vers l'Europe, cette semaine. Le *National Post* s'est réjoui de ce que le présent mois ait été favorable aux «mouvements conservateurs d'un côté et de l'autre de l'Atlantique». Non seulement Mike Harris a-t-il été réélu, non seulement Bernard Lord a-t-il délogé les libéraux au Nouveau-Brunswick, mais «les élections européennes ont vu les partis de centre-droite faire d'importants gains aux dépens de la gauche. Ils formeront même le bloc le plus important au Parlement». Jusqu'au Parti conservateur de William Hague, en Angleterre, qui progresse dans la faveur populaire, délaissant le Parti travailliste aux européennes. Mais est-ce significatif, avec des abstentions de 23%? «Cela révèle que les Anglais, comme plusieurs citoyens européens, ne se sentent pas vraiment attachés à l'Europe.» Il reste, selon le *Post*, que le succès de la campagne conservatrice révèle la réticence des Anglais à voir la livre sterling disparaître et à céder des pans de souveraineté. «Les derniers sondages révèlent que 57% des Britanniques sont opposés à la monnaie unique, et 37% souhaiteraient quitter l'Union européenne.»

Si les veulent que l'Europe redevenue une cause attrayante, indique le *Post*, «les élites devront éduquer le peuple».

Restons en Europe. À l'occasion du passage de Jean Chrétien en Irlande, des journaux lui ont fait savoir qu'il fallait se méfier du modèle économique de ce pays. Le premier ministre avait fait un rapprochement entre le succès économique et celui du Canada. «Les taux de croissance de l'Irlande ont été financés massivement par les subventions de l'Union européenne.» Le *Post* fait aussi remarquer que l'Irlande partait de loin. Les subventions, la croissance, ont permis au gouvernement irlandais de réduire les impôts. Ce que Jean Chrétien devrait faire ici aussi, insiste le *Post*, mais «il ne devrait pas se référer à l'exemple irlandais», qui n'est pas le bon.

IDÉES

À l'heure des identités personnelles multiples

De la nation culturelle
à la nation politique*Il faut être impitoyable pour tous nos mythes essentialistes*Penser la
nation
québécoise...CHARLES TAYLOR
Philosophe

Comment «penser» une nation? Et pourquoi faut-il le faire? «Nation» se dit en deux sens depuis deux siècles, depuis l'aube de l'ère démocratique. Il y a la nation culturelle ou linguistique ou historique («la nation canadienne-française», par exemple) et la nation au sens politique. Celle-ci est le «souverain», elle est l'ensemble de ceux et celles qui décident collectivement de leur sort dans un régime démocratique.

Or qui décide ensemble doit aussi délibérer ensemble, et il n'y a pas de délibération collective possible qui ne soit encadrée par un accord de fond, sur des principes, des buts, des valeurs clés. Bien entendu, ceux-ci évoluent, sont même le lieu de contestations partielles. Mais ils ne sauraient être tous mis en cause à la fois, autrement, la discussion se désagrége, ne s'organise plus autour de questions communes. On est au bord de la rupture.

Une démocratie implique donc une nation politique, et la nation politique a besoin d'une définition commune, au moins des matières à contestation généralement reconnues. Elle a besoin de ce qu'on pourrait appeler une «identité politique» qui entretienne un rapport complexe, mais fondamentalement ouvert et accueillant, avec les multiples identités personnelles de ses membres.

Mais les nations ne se préoccupent pas toujours de leur identité. Ce qui nous oblige à le faire dans le Québec contemporain, c'est une diversité qui rend difficile une identité politique commune.

Trois dimensions de notre diversité

Rappelons les trois grandes dimensions de notre diversité identitaire: 1- il y a la différence entre les autochtones, les «premières nations», et ceux qui sont venus dans la foulée de la colonisation européenne; 2- il y a la différence entre majorité francophone et minorité anglophone; et 3- il y a la diversité de ceux qui sont venus et viennent encore nous rejoindre de toutes les parties du globe.

Tout cela a créé une extraordinaire variété et une richesse d'identités personnelles. Cette multiplicité ne pose pas nécessairement de problème pour une identité politique. Si elle suscite une difficulté chez nous, c'est parce qu'elle se situe dans les lignes de force d'une identité politique complexe.

Les différentes minorités, autochtone, anglophone, allophone, ainsi que bon nombre de francophones de souche, tiennent à une identité politique à la fois canadienne et québécoise. Question en partie de prudence élémentaire pour les premiers (mieux vaut pour les minorités évoluer dans un système complexe, où on peut manœuvrer sur deux paliers); question d'allégeance profonde pour les seconds; une préférence fort compréhensible pour les grands ensembles chez les allophones, dont les familles sont distribuées un peu partout dans les Amériques, tandis qu'une majorité des francophones de souche a hérité de cette identité complexe dont elle ne se décide pas encore à se départir.

Or il n'y a pas de problème en soi dans cette complexité, car s'il est plutôt rare de relever de deux nations culturelles, il est parfaitement normal de faire partie de deux peuples souverains. Cela est même obligatoire dans des régimes fédératifs et quasi fédératifs, d'ailleurs de plus en plus répandus de nos jours.

L'interférence du projet indépendantiste

Le problème provient plutôt de l'interférence entre cette complexité, d'une part, et un fort projet d'indépendantisme chez des francophones de souche, d'autre part. En effet, ce projet s'exprime aussi dans le langage d'une nation politique québécoise, qui serait «souveraine». On trouve souvent dans le discours indépendantiste l'idée que la nation québécoise ne serait dans une situation «normale» qu'après avoir créé un Etat souverain.

Comment s'étonner alors si les différentes minorités éprouvent un certain confusion et ressentent une certaine ambiguïté dans tout appel qui leur est adressé d'appartenir de plain-pied à la nation politique québécoise? À quoi les invite-t-on, au juste? Quelle est l'identité politique à laquelle on leur propose de souscrire?

Je parle ici d'invitation car notre problème vient visiblement d'une réticence chez les minorités des trois dimensions de diversité à adhérer de plein cœur à un peuple québécois trans-ethnique. D'aucuns peuvent prétendre que le problème se situe aussi chez la majorité, que sa volonté d'inclure les autres n'est pas très forte, voire qu'elle

les repousse. Or on ne peut nier qu'il existe des sentiments d'exclusion chez la majorité francophone, comme dans toute société moderne, mais ces réactions sont de moins en moins légitimées et diminuent avec le temps. L'invitation à appartenir à la nation politique québécoise a bel et bien été lancée aux minorités, mais les destinataires hésitent à y répondre.

Or la réticence de ceux-ci vient de l'incertitude, voire de la méfiance à propos du sens de la proposition qui leur est faite. Elle a deux sens possibles.

1- On peut vous demander d'adhérer à un peuple dont le destin «normal» est d'atteindre l'indépendance; l'identité politique dans ce cas englobera l'indépendance comme élément fixe du cadre; ou bien 2- on vous propose de faire partie d'un peuple, sans référence à son statut constitutionnel éventuel. Cela n'exclut ni l'indépendance, ni le fédéralisme, mais définit l'identité politique sans référence ni à l'un ni à l'autre.

Il me semble clair, vu l'attachement des minorités à la double identité canadienne et québécoise, que l'unique base d'une nation politique québécoise trans-ethnique se situe dans le point n° 2. Comment la définir?

Trois éléments de la nation politique

Il me semble qu'elle doit comporter trois éléments essentiels: *i*- une éthique politique, essentiellement définie par les droits humains, l'égalité et la démocratie; *ii*- le français comme langue publique; *iii*- un certain rapport à notre histoire.

Il est clair que chacun de ces éléments est le site de contestations importantes. Et cela est inévitable. Qui pourrait prétendre avoir défini une fois pour toutes ce que la démocratie et les droits humains exigent pour notre temps? Et l'aurait-on fait que les temps qui changent nous auraient mis devant une nouvelle situation, exigeant d'autres mesures. On devrait dire même qu'une certaine ouverture est essentielle ici, que toute société qui change, et surtout qui se renouvelle en partie par l'immigration, doit s'attendre à des redéfinitions récurrentes de ses références de base.

Contestations importantes, mais non pas globales. On ne saurait maintenir dans la même identité politique un rejet de principe des droits humains ou une proposition d'abandonner le français comme langue publique. Non pas que de telles idées se présentent dans le Québec actuel, mais elles seraient des points de rupture qui rendraient impossible toute identité politique commune.

Mais qu'en est-il du rapport à l'histoire? Pourquoi est-il nécessaire? Parce que chaque société politique est non seulement définie par une certaine éthique — elle est par exemple démocratique —, elle constitue un certain projet historique, une certaine tentative de réaliser cette forme de vie. Ce à quoi on est invité à participer, ce n'est pas à la démocratie dans l'abstrait, mais à ce projet bien défini et concret: la démocratie dans les institutions parlementaires britanniques, mais vécue en français; une démocratie francophone, mais séparée de l'Hexagone par toute l'épaisseur de son histoire ultramontaine et de sa situation américaine. On pourrait citer bien d'autres traits marquants de notre projet, mais il est déjà évident que ce qui lui donne sa réalité concrète, c'est précisément son passé, tout ce qui est survenu pour que sa situation actuelle soit ce qu'elle est. Comme membre d'un peuple, on n'arrive jamais au début du film; le récit des événements est déjà en cours. On doit lui trouver un sens avant de conter sa propre histoire.

Prolonger notre histoire

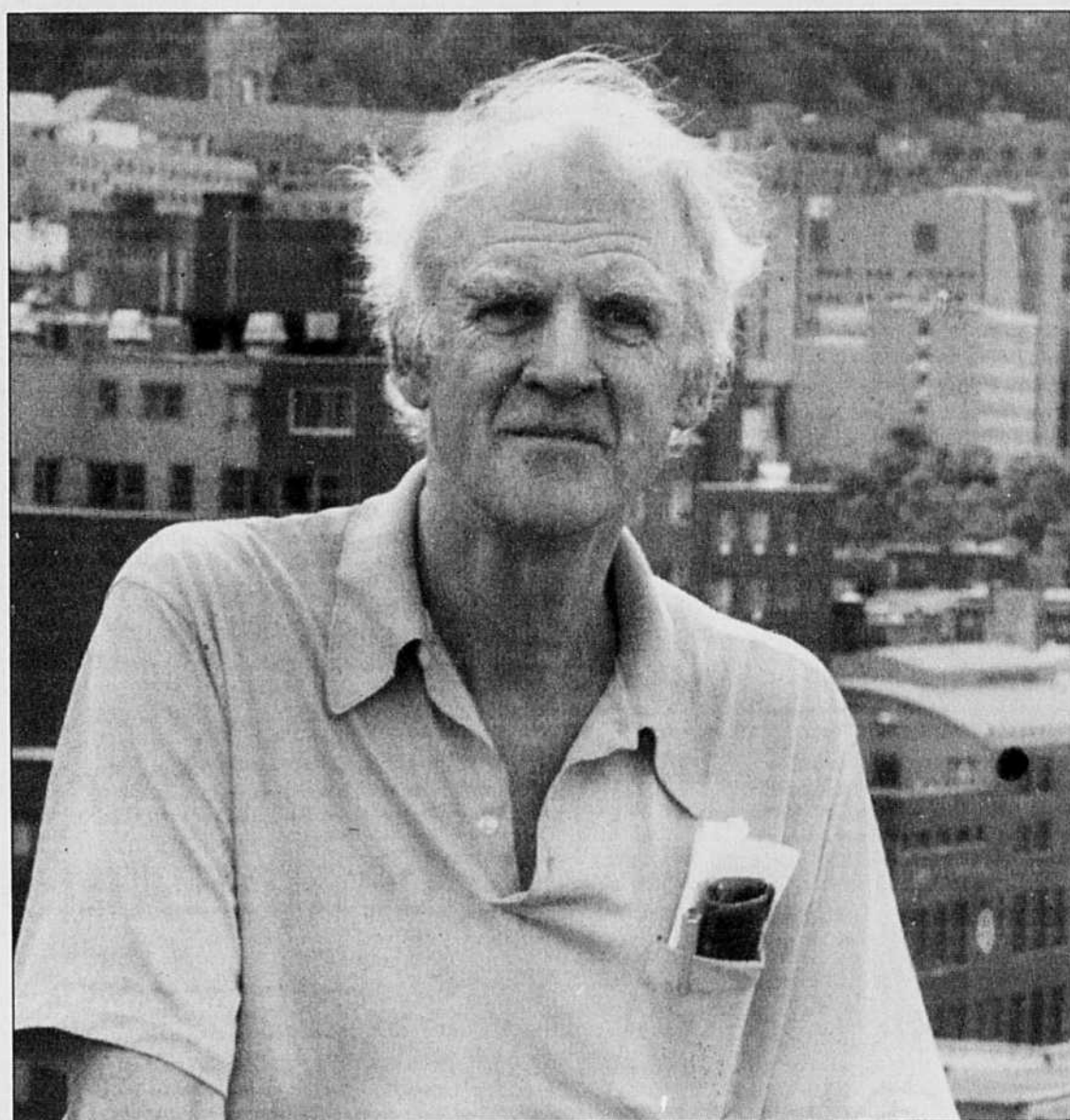
Mais ce sens même sera-t-il contesté? Inévitablement. Nous trouverons différentes façons de prolonger cette histoire. Rien n'est moins évident chez nous, où d'aucuns prétendent que l'aboutissement normal de nos derniers 400 ans d'existence est un état indépendant, alors que d'autres refusent cette solution au nom de l'appartenance à un plus grand ensemble. Mais ce qui nous relie ensemble comme membres d'un même peuple, c'est que nous proposons de continuer cette même histoire, si divergentes que soient nos lectures. Le geste fatal serait de dire: puisque tout cela nous divise, oublions le passé et concentrons-nous sur les problèmes de l'heure. C'est un recours séduisant dans le monde libéral moderne, où la jeunesse prend le pas sur l'âge et l'avenir sur le passé.

Mais dès qu'on adopte cette ligne, on disout les bases de notre identité politique, c'est-à-dire de notre existence comme peuple. Car les problèmes de l'heure sont les problèmes de quelqu'un. De qui parlerait-on quand on dit: «nos problèmes»? La réponse à cette question, comme à toute question identitaire, fait nécessairement référence au passé, celui d'une longue existence commune, celle des francophones de souche, marquée au départ d'une rencontre essentielle, celle des autochtones, et profondément modifiée par la suite par d'autres alliages, anglophones et allophones.

Notre identité politique a donc trois piliers essentiels. Chacun comporte une référence essentielle au passé. Mais ils peuvent et doivent être taillés de nouveau, recevoir de nouvelles formes aux mains des générations succédantes, à commencer par celle qui vit maintenant. Le primordialisme est un danger qui guette toutes les sociétés, de nos jours, en face du changement et de la diversité galopants, et pas seulement les sociétés qu'on qualifie de «fondamentalistes». Même les sociétés libérales sont tentées de se cramponner à certaines formes traditionnelles, prétendant «fondatrices».

Prenons un exemple actuel. Une certaine séparation entre l'Eglise et l'Etat est incontournable dans une démocratie diversifiée. Mais cela ne justifie nullement une certaine rigidité autour des formes traditionnelles et quasi sanctifiées qu'a prises cette séparation dans une société donnée, comme le «wall of separation» américain ou la «laïcité» française.

Cette entente de base sur la reformulation de l'essen-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Professeur à l'université McGill depuis 1961, Charles Taylor est actuellement considéré comme l'une des sommités mondiales en philosophie morale et politique. Docteur de l'université d'Oxford, il a été Chichele Professor et membre de l'All Souls College de la prestigieuse institution britannique pendant plusieurs années. Il a également enseigné dans plusieurs autres universités, dont l'Université de Montréal, Princeton, Berkeley et l'Institut für die Wissenschaften vom Menschen de Vienne. M. Taylor a publié plus d'une dizaine d'ouvrages. Mentionnons entre autres *Hegel*, qui reste une référence sur le grand philosophe allemand, *Rapprocher les solitudes - Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, *Multiculturalisme - Différence et démocratie*, *Grandeur et misère de la modernité*, et son maître-livre, *Les Sources du moi*, qui trace un portrait de la genèse et du développement de la conception de l'identité moderne. Membre de la Société royale du Canada et fellow de la British Academy, M. Taylor a reçu de nombreux prix, dont le prix Molson du Conseil des arts du Canada et le prix Léon-Gérin, qui lui fut décerné par le gouvernement du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la vie intellectuelle et sociale du Québec. Il a été vice-président du Nouveau Parti démocratique de 1966 à 1971 et membre du Conseil de la langue française de 1991 à 1996.

tiel est probablement nécessaire à toute société démocratique contemporaine, mais elle est d'autant plus incontournable pour des sociétés qui se renouvellent par l'immigration. C'est leur façon de dire aux nouveaux venus que tout n'est pas figé dans le concret, qu'ils auront leur mot à dire dans la redéfinition de leur nouveau pays. (D'ailleurs, la catégorie de sociétés vivant de l'immigration s'élargit bien au delà de celles traditionnellement reçues comme telles. Songeons à la nouvelle loi de citoyenneté allemande.)

Bref, l'identité politique, à l'instar de son homologue personnelle, devrait être admise comme réalité en instance constante de reformulation, saisissable seulement dans son cadre narratif, selon la suggestion féconde de Jocelyn Macclure («Authenticités québécoises», dans *Globe*, vol. 1, n° 1).

Désacraliser la loi 101

J'ai parlé de cette reformulation à propos du premier pilier, mais la même chose vaut pour *ii* (la langue) et *iii* (le rapport à l'histoire).

Pour construire notre identité politique commune, il faudrait que la défense de la langue ne soit plus identifiée, comme elle l'est encore par certains ultranationalistes, à un texte de loi sacré. Il s'agit moins de compter le nombre d'amendements qu'a subis le texte original de la loi 101, pour déterminer combien sa chair vivante a été «charcutée», que de trouver l'équilibre nécessaire, toujours à mo-

difier, entre une langue publique dominante et les autres langues inséparables d'une société polyglotte ouverte à un monde où une *lingua franca* circule qui n'est pas notre langue commune. Au lieu de chercher une sécurité illusoire dans la belle totalité d'une législation définitive, nous ferions mieux d'admettre que notre situation nous posera une série de dilemmes sans fin, que nous devrions affronter avec la plus grande créativité.

Quant à notre rapport à l'histoire, c'est finalement ce qui nous divise le plus. Et à plus d'un titre. Qu'en est-il de notre histoire catholique et ultramontaine, grande refoulée de la Révolution tranquille, qui revient à nous troubler après des décennies de latence dans le grand débat scolaire? Et puis, il y a le discours d'un certain indépendantisme essentialiste, qui présente la souveraineté comme la seule issue sensée et fidèle à nos 400 ans d'histoire. Mais notre avenir est à certains égards beaucoup plus ouvert que nous avons coutume de l'imaginer. Et qui plus est, pour créer une identité politique québécoise à travers notre diversité, il faut établir une conscience commune de la large gamme de choix qui est devant nous, sans délégitimation sélective préalable.

Il faut donc être impitoyable pour tous nos mythes essentialistes, qu'ils nous offrent une destination préétablie de notre histoire ou un modèle socioéconomique que nous ne saurions mettre en cause.

Y parviendrons-nous?

Jusqu'au 4 septembre, *Le Devoir* publiera tous les samedis, dans la page *Idées*, le texte d'un penseur québécois sur le thème de la nation québécoise, ses défis, ses urgences, ses exigences. Douze intellectuels participent à cette initiative, soit Charles Taylor, Daniel Jacques, Gilles Bourque, Jocelyn Lévesque, Serge Cantin, Jane Jenson, Danielle Juteau, Gregory Baum, Denys Delage, Gilles Gagné, Marc Chevrier et Gérard Bouchard.

Écrivez-nous!

L'un des buts de cette série est de susciter la discussion. Écrivez-nous vos réactions. Tenez-vous en à l'essentiel. Nous souhaitons recevoir des textes ne dépassant pas un feuillet ou 250 mots. Le meilleur moyen de nous communiquer vos textes est le courriel, à l'adresse nation@ledevoir.com.

Tous les textes de la série, ainsi que les commentaires des lecteurs, seront disponibles sur le site Internet du *Devoir*, à l'adresse www.ledevoir.com dès leur publication dans le journal. La série est coordonnée par Michel Venne et Jean Pichette.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorêt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Manon Blanche-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corbières, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Nominations à la rédaction du Devoir

Le Devoir est heureux d'annoncer la nomination de **Marie-Andrée Lamontagne** à la direction des pages culturelles du Devoir. Reporter et chercheur à la radio pendant plusieurs années, Mme Lamontagne a travaillé depuis dix ans dans le monde de l'édition. Elle a notamment dirigé la collection de poche «Bibliothèque québécoise», publiée par un regroupement d'éditeurs, et occupé, ces trois dernières années, le poste de directrice éditoriale chez Leméac Éditeur. En parallèle à ses activités professionnelles, elle a assuré la direction de la revue *Liberté* et publié un roman et de la poésie. Son entrée en fonctions aura lieu le 5 juillet.



Marie-Andrée Lamontagne

Normand Thériault est pour sa part nommé rédacteur en chef adjoint et agira comme responsable des cahiers spéciaux. M. Thériault a dirigé ces trois dernières années la section culturelle du journal et, à ce titre, coordonné plusieurs publications spéciales. Il remplace Louise-Marie Houle, qui dirigeait les cahiers spéciaux du Devoir depuis six ans.



Normand Thériault

Paule des Rivières, enfin, est nommée éditorialiste. Journaliste au Devoir depuis 1977, Mme des Rivières assure depuis deux ans la couverture du secteur de l'éducation. Elle avait au préalable été rattachée à la section culturelle du journal, où elle a notamment tenu la chronique télévisée. Elle fut aussi correspondante parlementaire à Ottawa pendant quelques années. Elle se joindra à l'équipe éditoriale au début du mois d'août.



Paule des Rivières

Gérald Larose enseignera à l'UQAM

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Gérald Larose quitte définitivement la CSN mardi et va devenir professeur invité au département de travail social de l'UQAM pour une période d'un an. Sa candidature a été chaudement reçue par les professeurs de service social de l'UQAM tandis que l'Université de Montréal tentait de le ravir à l'UQAM, en relations industrielles.

La rumeur veut que le poste d'ombudsman à Québec lui ait été offert, tout comme le poste de responsable de la Commission franco-québécoise sur les questions socioéconomiques, mise sur pied à la suite des remarques enthousiastes du premier ministre Lionel Jospin lors de sa visite au Québec.

Gérald Larose n'a pas voulu passer de la CSN à une instance gouvernementale en une période de négociation collective des employés du secteur public, signale le professeur Jean Carrette, qui a sollicité Gérald Larose pour proposer sa candidature à l'assemblée départementale de travail social de l'UQAM. Le principal intéressé n'a pas voulu commenter ces rumeurs, hier, mais ne les a pas démenties non plus.

L'Université de Montréal vit un gel de ses postes de professeur en ce moment et ne pourrait pas les postes devenus vacants. À l'UQAM, la situation convenait mieux. Les uns et les autres se sont montrés enthousiastes à l'UQAM à l'idée de voir arriver ce leader dans leurs rangs.

Gérald Larose est titulaire d'une maîtrise en service social et est un spécialiste de l'organisation communautaire. Jean Carrette rappelle que Gérald Larose a fondé le premier syndicat d'un CLSC, celui du CLSC Hochelaga.

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

WENDERS «Leur musique, c'est l'authenticité vécue»

SUITE DE LA PAGE 1

Times: «Avec la délicatesse aigre-douce d'un boléro classique, Buena Vista Social Club a célébré la vitalité et la virtuosité de ses musiciens en même temps qu'il a pleuré l'époque qu'ils incarnent.» Commentaire du magazine Rolling Stone: «L'entrée de Compay Segundo nous a donné un premier indice révélant qu'il s'agirait d'une soirée extraordinaire de musique.»

L'aventure de Ry Cooder en terre cubaine et la magie du groupe Buena Vista Social Club ne sont d'ailleurs pas étrangères à la résurrection dont jouit présentement le jazz latino. Depuis Buena Vista Social Club, au moins cinq autres albums ont été réalisés avec des musiciens ayant participé de près à l'aventure du premier disque. Les membres du collectif réuni par Cooder partent chacun de leur côté en tournées à travers le monde. Ibrahim Ferrer et le pianiste Rubén González jouent notamment ensemble. Ry Cooder avait même récemment en entrevue au *Globe and Mail* qu'il s'inquiétait de voir autant de micros et de caméras sur l'île de Cuba, les médias s'étant lancés dans une recherche effrénée de magie. Tout juste cette semaine vient par ailleurs de paraître sur le marché québécois un album intitulé *Buena Vista Social Club Presents Ibrahim Ferrer*.

C'est lors du deuxième séjour de Ry Cooder à Cuba, pour cet enregistrement avec Ibrahim Ferrer, que Wim Wenders s'est laissé séduire par les rythmes cubains et qu'il est parti avec un seul caméraman et un seul ingénieur du son sur la piste de son ami Cooder. Il a filmé l'enregistrement, la vie à La Havane et les deux concerts d'Amsterdam et de New York.

«La musique cubaine, je ne connaissais pas tellement, explique Wim Wenders dans un français posé, fort bien mai-

trisé. Je ne connaissais aucun de ces musiciens. Quand Ry m'a donné la cassette démo, je l'ai écoutée et, dès les premiers sons, je savais que c'était quelque chose de très spécial. Il y avait de l'énergie, de la détente, une transparence et une modernité liée à quelque chose de très traditionnel, très vieux. C'était un mélange que je n'avais jamais entendu, et ça donnait envie d'en entendre plus. C'est contagieux.»

Pas surprenant que la musique occupe une place si prépondérante dans ce documentaire. Parenthèse: Ex-Centris est l'endroit idéal pour voir ce film; la sonorisation y est plus que surprenante, entre autres dans les scènes tournées au Carnegie Hall, où le Buena Vista Social Club a connu d'une part la consécration, d'autre part la ville de New York. Il faut voir ces Cubains déambuler dans les rues de la Big Apple dont ils n'avaient pu qu'imaginer les contours durant leur vie. Il faut les voir devant la vitrine d'un magasin, essayant de deviner qui sont les célébrités représentées par une série de statuettes. Miles Davis n'a plus de nom, sinon celui du «plus grand de tous», celui qui «claironnait au-dessus des étoiles». Ray Charles passe pour «ce gars aveugle» et Marilyn Monroe ne leur rappelle strictement rien. Ils viennent d'un autre monde, un monde où l'authenticité n'est pas recherchée, mais réelle. Ils sont authentiques dans leur vie et dans leur musique. C'est du moins ce qu'essaie de montrer Wim Wenders dans son documentaire. «Leur musique, c'est l'authenticité vécue, vraiment. C'est une musique qu'on ne pourrait pas imiter, estime-t-il. C'est une musique qui est complètement originale et complètement vécue, pleine de vie, d'expériences, et pleine de souffrance, aussi.»

Documenter Cuba

Wim Wenders s'est laissé séduire par la musique cubaine en même temps qu'il a voulu «documenter» tout

«On coupe encore comme au siècle dernier»

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

«La grande faiblesse de l'aménagement forestier québécois, et peut-être mondial, c'est que l'aménagement forestier est une activité socioéconomique qui génère des profits et des emplois mais qui ne prend pas en compte ces mêmes aspects socioéconomiques dans sa planification. La planification forestière ne tient compte que des exigences financières des exploitants actuels. Ce qui explique qu'on coupe encore comme au siècle dernier.»

Selon Louis-Jean Lussier, un ingénieur forestier de renom qui s'est spécialisé en économie forestière, à un premier niveau de gestion, le planificateur se contente de tenir compte du volume de bois produit par la forêt. C'est là que se situe le Québec en raison des pressions des exploitants pour avoir chacun le plus de bois possible.

À un deuxième niveau, où le Québec «devrait déjà se situer», à son avis, le gestionnaire devrait planifier la récolte «la plus payante possible sur le plan commercial», chaque arbre n'étant coupé qu'au moment où il atteint sa valeur commerciale maximale. Ce défi implique «probablement de revoir à la baisse» les taux de récolte actuels plutôt que d'artificialiser davantage les forêts par de nouvelles plantations, dont l'entretien est fragile et coûteux,

afin de gonfler le calcul de la «possibilité» globale.

Mais la foresterie de demain ira encore un cran plus loin, ajoute Louis-Jean Lussier, en tenant compte cette fois de la valeur globale non seulement des arbres mais aussi du potentiel économique de toute la forêt: les forestiers, dit-il en substance, doivent se faire à l'idée qu'ils doivent planifier leur exploitation en fonction des besoins des pourvoyeurs, des acériculteurs, des cueilleurs, des chasseurs et des pêcheurs, des randonneurs, des observateurs, des canotiers, etc., au lieu de coexister à côté que cela ne les dérange pas trop.

«Si au lieu de couper à blanc sur de grandes surfaces, ce qui fait fuir longtemps originaux et chevreuils, on calculait la valeur économique de toutes les activités susceptibles d'être développées dans une forêt dont toutes les ressources sont à leur optimum, on obtiendrait une plus-value économique plus élevée encore», ajoute l'ingénieur forestier, dont les collectivités rurales ont autant besoin que les industriels ont besoin... de profits!

«Le rôle premier de l'ingénieur forestier, conclut l'ancien président de cet ordre professionnel, c'est de trouver la meilleure stratégie en fonction d'objectifs socioéconomiques qu'on n'enseigne malheureusement pas en foresterie. Son travail ne peut pas se résumer à simplement planifier des volumes de bois. Il doit plutôt optimiser les choix d'aménagement.»

FORÊT Un potentiel gonflé artificiellement

SUITE DE LA PAGE 1

atteignaient leur maturité autour de 45 et 60 ans respectivement. En réalité, ajoute le forestier, ces arbres n'auront pas atteint alors leur valeur maximale sur le plan commercial. Mais si on décidait d'attendre 10, 15 ou 25 ans de plus avant de les récolter, on se retrouverait aujourd'hui devant l'obligation de ralentir la récolte puisque les forêts de remplacement se présenteraient plus tard dans les modèles mathématiques.

Louis-Jean Lussier estime qu'il est très difficile de restreindre actuellement l'appétit des industriels même si ce sont leurs successeurs, voire leurs propres entreprises, qui vont éventuellement écopier des politiques à courte vue d'aujourd'hui.

«Les modèles actuels, explique l'ingénieur forestier, qui est aussi un économiste forestier, visent à obtenir uniquement des volumes de bois. Ils ne nous renseignent pas sur la valeur commerciale de ce bois ni sur le moment où elle atteindra son point optimum. Des milliers de petits arbres peuvent fournir un volume de bois identique à quelques centaines de gros arbres: on comprend facilement que la valeur et l'utilité ne sont pourtant pas les mêmes.»

L'impact d'une planification des récoltes sur des horizons trop courts, ajoute le forestier, sera d'autant plus dur à absorber plus tard que la vaste majorité du bois coupé au Québec est d'abord utilisée par l'industrie du sciage, les papeteries fabriquant désormais l'essentiel de leurs pâtes à partir de copeaux plutôt qu'avec de la «pitoune» (sections d'arbres entiers).

Une fausse sécurité

Il existe plusieurs façons, explique Louis-Jean Lussier, de gonfler artificiellement le potentiel de la forêt québécoise, ce qui nous justifie d'autoriser maintenant des coupes plus intensives.

Planifier des récoltes prématurées, dit-il, donne ce genre de fausse sécurité mais au détriment des forestiers de demain. Même chose pour les coupes en forêt boréale, plus au nord. Le ministère des Ressources naturelles, explique Louis-Jean Lussier, avait limité l'aire commerciale d'exploitation de la forêt boréale à la hauteur de Waswanipi. En décidant d'ajouter soudainement les forêts situées au nord de cette frontière dans le calcul de «possibilité forestière», il y a quelques années, on se justifiait d'en couper davantage même si la forêt n'avait pas changé! Louis-Jean Lussier parle de «foresterie-fiction» quand on se justifie aujourd'hui de couper des forêts bien réelles en nous disant que leur relève sera au rendez-vous dans 45, 60 et 100 ans.

La coupe actuelle des derniers arbres produits naturellement par la forêt pose un autre problème, selon Louis-Jean Lussier. Les forêts de remplacement, actuellement planifiées par ordinateur, ne seront au rendez-vous des industriels de demain que si la prochaine génération de forestiers y effectue tous les traitements coûteux et non rentables qu'il faudra y effectuer à intervalles d'environ 15 ans, une facture refilée à la prochaine génération pour nous autoriser de faire rouler les usines d'aujourd'hui. Ces travaux non rentables consistent principalement à dégager les forêts en repousse pour réduire la concurrence entre les jeunes arbres et

permettre aux meilleurs d'intensifier leur croissance.

Mais même si ces traitements coûteux devaient être faits à temps, selon M. Lussier, il n'en reste pas moins que le Québec perdra une valeur commerciale importante si on coupe sapins et épinettes avant qu'ils n'aient atteint leur taille maximale, comme le prévoient les modèles actuels. Certes, explique l'ingénieur et expert en «économie forestière», la croissance des arbres ralentit lorsqu'ils arrivent à maturité, mais ce phénomène n'empêche pas leur valeur globale de continuer de croître.

Même si on se donnait collectivement la prudence de planifier les coupes sur des horizons plus éloignés pour récolter la valeur ajoutée liée à la qualité des bois à maturité, Louis-Jean Lussier doute encore des résultats puisque, dit-il, on planifie à partir de prescriptions d'aménagement qui s'appliquent à des «forêts virtuelles», c'est-à-dire à des «forêts moyennes».

«C'est comme si on essayait de commander le menu moyen au restaurant où si on refusait une aide financière à quelqu'un sous prétexte que le revenu moyen de son village ne le justifie pas! Les forestiers connaissent l'énorme imprécision de ces outils de prévision mais ne le disent pas. C'est non seulement de la mauvaise foresterie, c'est immoral parce qu'on prive nos petits-enfants d'arbres réels en échange de forêts dont on ignore en réalité les coûts véritables de leur aménagement. À-t-on le droit de ne pas planifier le défi de la qualité pour nous justifier de tout prendre maintenant?»

Pas toutes les forêts

Pour Jacques Gauvin, le débat que propose Louis-Jean Lussier remet en question, bien sûr, certaines dimensions de l'activité forestière mais pas la foresterie actuelle au grand complet. Plusieurs chercheurs pensent aussi qu'il faut en effet, dit-il, perfectionner les modèles prévisionnels comme Sylva II, quitte à rediscuter en profondeur des hypothèses qui sous-tendent son utilisation actuelle.

«Les industriels, ajoute-t-il, ont intérêt à voir la forêt produire un maximum de qualité. Et c'est incontournable depuis les changements survenus au cours des dernières années dans la structure de l'industrie de la forêt. Jusqu'à tout récemment, les papeteries dominaient la récolte. Aujourd'hui, un virage important s'est amorcé en faveur d'une optimisation de la forêt. Une proportion importante du bois récolté est d'abord utilisée par les scieries, qui recherchent les arbres de meilleure qualité et qui vendent ensuite leurs copeaux aux papeteries.»

Mais la recherche de bois plus gros, de plus grande qualité, note M. Gauvin, c'est d'abord une problématique des forêts méridionales du Québec, pas des forêts nordiques ou boréales, où le bois est plus petit et impossible à faire croître en diamètres plus importants.

«Mais cela ne veut pas dire qu'il faille laisser tomber cet aspect de la foresterie», conclut le vice-président de l'AMBSQ: au congrès, quand Louis-Jean Lussier a soulevé la question de la qualité, personne ne lui a lancé de pierres!»

♦ ♦ ♦
Lundi et mardi: deux audacieuses expériences de foresterie axées sur la recherche de qualité et l'atteinte d'objectifs sociaux.

un pan de la culture cubaine dont Ry Cooder lui a révélé l'existence. Son but principal avec Buena Vista Social Club? Il réfléchit longuement... Très longuement. «Faire parler cette musique et ces gens-là. J'aime énormément la vie, et dans ma photographie, il y a un certain besoin de préservation. Et pour moi, la chance de faire un film à La Havane à ce moment-là, avec ces gens, c'était aussi un besoin de préserver quelque chose, peut-être au dernier moment possible.» Les musiciens apparaissent dans le film sont en effet âgés de 60, 70, 80 et même 90 ans. Ibrahim Ferrer, un personnage prépondérant dans le documentaire, avait 69 ans au moment du tournage. Ce vieil homme attachant, qui a eu à «plonger dans la vie» après que ses deux parents sont décédés alors qu'il n'avait que 12 ans, explique à la caméra qu'il en était rendu à cirer des chaussures dans la rue depuis des années quand son ami Rubén González est venu le chercher. Il l'a pratiquement traîné de force au studio où les attendait Cooder. Ferrer a brisé son long silence pour interdire une version déchirante du boléro *Dos Gardenias*, et sa vie s'en est retrouvée changée à jamais.

En bout de piste, le documentaire porte sur Ry Cooder, la bougie d'allumage de Buena Vista Social Club, le disque ou le documentaire. Ry Cooder rêvait depuis des années sinon des décennies d'une expérience musicale authentique, et c'est ce qu'il a trouvé à Cuba. «C'était l'expérience la plus belle de sa vie professionnelle, selon lui. Et c'était aussi l'expérience la plus accomplie musicalement, révèle Wim Wenders. Il me disait: 'J'ai appris mon métier, je me suis préparé pendant trente ans pour faire ce boulot-là.' C'est dire tout l'amour qu'éprouve Ry Cooder pour la musique cubaine et les vieux monuments qui la jouent. C'est cet amour que Wenders a voulu transposer en promenant sa caméra sur la ville, les gens et leurs rêves.

Les soldats canadiens ont l'ordre de désarmer l'UCK

REUTERS

Ottawa — Les soldats canadiens au Kosovo ont reçu l'ordre de désarmer les troupes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) qu'ils croiseront sur leur chemin, a indiqué hier le ministre canadien de la Défense, Art Eggleton.

Il a apporté ces précisions par téléphone depuis Bruxelles après avoir participé à une réunion des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'OTAN.

Alors que l'OTAN discute toujours du désarmement avec les dirigeants de l'UCK, des divergences considérables sont apparues sur le terrain entre les différents membres de l'OTAN qui patrouillent dans la province yougoslave.

Le Canada a envoyé jusqu'à maintenant 400 soldats au Kosovo, qui servent sous le commandement britannique, et s'apprête à en envoyer 900 de plus. Les forces canadiennes au Kosovo comprennent aussi un escadron de reconnaissance de 200 hommes.

CEQ

SUITE DE LA PAGE 1

certaines représentants syndicaux prédisaient que la CEQ plaiderait non coupable.

Afin de recueillir ses preuves pénales, le Procureur général avait demandé aux commissions scolaires de lui fournir des renseignements sur les activités de leurs syndicats le 18 novembre; il avait aussi demandé à connaître le nom des dirigeants syndicaux. La très grande majorité des administrations scolaires ont transmis ces renseignements, mais un petit nombre d'entre elles, dont la Commission scolaire de Montréal, ont refusé de donner les renseignements sollicités, parlant de «délation».

Il n'y a pas été possible de savoir, hier, si cela signifie que le syndicat montréalais serait automatiquement exempté de toute amende. Au bureau de la ministre Linda Goupil, on a simplement indiqué hier que d'autres plaintes pourraient être émises au cours des prochains jours.

Les plaintes s'appuient sur le Code du travail, qui prévoit une série d'étapes avant tout débrayage. Les syndicats doivent notamment transmettre au ministère du Travail un avis 20 jours avant tout arrêt de travail, ce qui ne fut pas fait lors du débrayage du 18 novembre, survenu, rappellent-ils, en pleine campagne électorale provinciale.

À la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), une porte-parole a confirmé hier que «les premières plaintes ont commencé à nous parvenir». Les syndicats se font imposer des amendes de 6250 \$, et les dirigeants, 130 \$, à la suite de «constats d'infraction». La direction de la CEQ a envoyé hier un message à ses syndicats, les invitant à acheminer toutes leurs plaintes au bureau provincial. «Les plaintes seront traitées ici», explique la CEQ.

Celle-ci n'est pas restée inactive pendant que le Procureur général préparait ses munitions. La centrale a contesté en Cour supérieure la validité de l'ordonnance du Conseil des services essentiels. Ce dernier avait prévenu la CEQ que son arrêt de travail serait illégal.

Devant les tribunaux, le mois dernier, la CEQ a plaidé la liberté d'expression; elle a fait valoir que son geste ne s'apparentait pas à une grève mais à une journée d'étude; elle a également dit que le dossier de l'équité salariale échappait à la négociation habituelle d'une convention collective et, de ce fait même, aux dispositions du Code du travail.

Le 13 novembre, cinq jours avant le débrayage, le Conseil des services essentiels avait ordonné aux enseignants de se présenter au travail le 18. Après avoir entendu toutes les parties en cause, l'organisme avait en effet ordonné aux enseignants «de ne pas priver de cours un million d'étudiants du Québec».

Il avait aussi rappelé que les enseignants s'exposaient à des condamnations pour outrage au tribunal. Au lendemain du débrayage, le premier ministre Lucien Bouchard avait dit avoir référé le dossier au Procureur général pour que des mesures soient prises contre les syndicats.

Le Procureur général avait un an pour enclencher un processus de poursuite. Il y a deux mois, la Fédération des comités de parents, craignant que le temps n'atténue l'ardeur du gouvernement, revenait à la charge afin que le débrayage ne reste pas impuni.

Si les tribunaux imposaient des amendes, cela ne constituerait d'aucune manière un précédent. En 1989, notamment, de très nombreux syndicats du secteur public, dont les infirmières, s'étaient fait imposer des amendes pour lesquelles leurs dirigeants avaient organisé une collecte. Le secteur hospitalier est régi par la loi 160, qui prévoit des amendes équivalentes à deux journées de salaire pour chaque journée de débrayage dans le secteur de la santé.